

# UN NOUVEAU PROCÈS CONTRE "PRÉSENT"

# PRÉSENT

NUMÉRO 6358

SAMEDI 16 JUIN 2007

2,30 €

Antilles-Réunion 2 € • Tahiti - Nouvelle Calédonie 290 FP

www.present.fr ou www.presentquotidien.com

## Le plus de députés de « droite » possible... pour poursuivre l'ouverture à gauche !

François Fillon veut une majorité à l'Assemblée nationale, « la plus large possible ». Il appelle donc les électeurs de l'UMP à confirmer dimanche le raz de marée bleu que prévoient

les spécialistes de la météorologie politique. Que ce soit en matière de phénomènes atmosphériques ou politiques, il arrive aussi parfois aux météorologistes de se tromper.

Mais, si dimanche soir, les résultats confirment les pronostics sondagers, c'est-à-dire entre 360 et 500 sièges pour l'UMP, François Fillon nous dit comment, en tout premier lieu, lui et le président de la République entendent utiliser cette majorité : plus elle sera importante, et plus grande également sera l'ouverture. Au centre, et surtout à gauche... A gauche toute !

Dès le 6 juin, lors de sa première interview, le nouveau Président avait d'ailleurs prévenu qu'il entendait poursuivre « l'ouverture » à gauche. Au grand dam des élus UMP qui, entre les femmes d'un côté et les représentants obligés des minorités visibles, voient ainsi leurs chances d'entrer au gouvernement s'amenuiser.

Parmi les heureux gagnants de l'ouverture à gauche, on parle notamment de Jacques Attali, ancien conseiller spécial de François Mitterrand, qui s'est déjà dit prêt à accepter une mission concernant l'international. Ou l'incroyable Jack Lang, qui était allé rendre visite au nouveau chef d'Etat - qu'il avait in-

vectivé durant toute la campagne présidentielle - la veille de la composition du gouvernement Fillon. Lang symbolise aux yeux des Français la culture de gauche. Le gouvernement de Nicolas Sarkozy, placé sous le triple patronage de Jaurès, Blum et Mendès France, étant culturellement de gauche, la nomination de Jack Lang serait d'ailleurs assez logique. Il assurerait, en ce domaine, la continuité dans la rupture. Ce gouvernement entend peut-être gérer l'économie façon droite libérale (ce qui reste à prouver), mais pour le reste, et notamment les mœurs, il pense gauche libertaire.

Une bonne partie des électeurs du Front national ayant voté pour Sarkozy à la dernière présidentielle, il aurait été normal que l'ouverture se fasse aussi un peu dans la direction de la droite nationale. Vous n'y pensez pas ! Le gouvernement Sarkozy-Fillon s'ouvre largement à gauche (avec les voix de droite). En revanche, en direction de la vraie droite, il pratique un véritable murage. De la droite nationale, Nicolas Sarkozy voulait récupérer les suffrages.

Surtout pas les idées... La prétendue « lépénisation des esprits » ? Mon œil ! Parlons plutôt du Sarko-système, superbe machine à aspirer les voix de droite avec des idées de gauche.

### Marine Le Pen seule contre tous

Marine Le Pen sera donc dimanche l'unique candidate du Front national à participer au second tour des élections législatives. La rescapée de la vague bleue a obtenu 24,47 % des voix au premier tour, quand le FN, au niveau national, n'en recueillait que 4,29 % et restait sous la barre des 5 % dans les deux tiers des circonscriptions (voir dans *Présent* du mardi 12 juin l'article de Caroline Parmentier sur Marine Le Pen).

Mais dimanche, le second tour sera évidemment difficile pour la candidate du Front : la gauche et l'extrême gauche ont totalisé au premier

suite page 2

JEAN COCHET

## Gros imbroglio pour le mini-traité de Sarkozy

Aller vite ! Tel est l'objectif avoué de Nicolas Sarkozy en ce qui concerne son projet de mini-traité européen, à cinq jours du prochain Conseil européen. Et même, comme il l'a confié au quotidien polonais *Gazeta Wyborcza*, « très vite ». « Il nous faut maintenant, y explique-t-il, aller très vite. Le prochain Conseil européen des 21 et 22 juin doit permettre de nous mettre d'accord sur le contenu du traité simplifié pour qu'il soit signé avant la fin de cette année et entre en vigueur avant la fin de l'année 2008, au plus tard avant les élections européennes de 2009. »

On a un peu l'impression que, dans cette affaire, le nouveau Président joue son va-tout politique. Et c'est donc à Varsovie qu'il est allé, jeudi, faire un mini-tour, pour tenter de régler - vite... - des problèmes délicats.

L'opération s'annonçait délicate, puisque Sarkozy arrivait en Pologne dans l'écho des propos de son Premier ministre, Jaroslaw Kaczynski, qui avait souligné lundi que les Polonais n'étaient « pas partisans de régler les questions importantes concernant l'avenir de l'Europe en quelques jours », et estimé le délai nécessaire à environ un an.

Aussi Nicolas Sarkozy a-t-il paru satisfait de sa rencontre avec le ju-

meau Président Lech, qui envisage, si toutes les questions sont ouvertement posées, la possibilité d'un compromis.

Encore ne faut-il voir aucun enthousiasme dans le propos du chef de l'Etat polonais : « Nous pensons que durant ces journées d'une extrême importance, les 21 et 22 juin, nous parviendrons à un compromis, que tous les pays en sortiront moyennement satisfaits. »

La pédagogie (et la flatterie) française n'aura donc pas suffi à faire admettre aux Polonais - pour l'heure du moins... - qu'un compromis soit une bonne chose. Lech Kaczynski le dit d'ailleurs tout net vendredi dans un entretien au *Times*, où, interrogé sur la délicate question du système de vote, il répond clairement que « la Pologne a le droit de protéger sa raison d'Etat, et ses intérêts ». Jusqu'au veto : « Je n'en exclus pas la possibilité. (...) J'espère que cela sera un succès, mais pas un succès où certains ressortent vainqueurs et d'autres perdants. »

Bref ! Ségolène Royal n'a pas tout à fait tort quand elle affirme que la réussite diplomatique dont se prévaut aujourd'hui Sarkozy « ne correspond pas à la réalité ».

D'autant plus, et c'est le moins que l'on puisse dire, que les

craintes, voire les critiques, ne cessent de se manifester face à l'idée de mini-traité. Giscard, le père de la Constitution mort-née, résume sans ambages cette position dans les colonnes du *Monde* : « Je crois pouvoir dire oui à un traité honnêtement simplifié, qui ne revienne sur aucune des avancées institutionnelles que nous avons proposées dans la première partie, mais un non catégorique à un traité mutilé. »

Même écho dans les principales capitales d'Europe, et notamment à Berlin, où Angela Merkel souligne qu'« une solution n'est pas encore en vue », surtout qu'elle avoue avoir gardé les points les plus chauds pour le sommet...

Une difficulté qui pourrait se transformer, pour Nicolas Sarkozy, en un véritable imbroglio. Comment promettre à ses partenaires européens de garder tout l'aspect institutionnel d'une Constitution dont on a promis aux Français qu'il n'était pas question de repasser le plat ?

Sans compter qu'il y a aujourd'hui doublon avec les Pays-Bas, dont les autorités sont aujourd'hui bien ennuyées d'avoir - imprudemment... - promis que tout nouveau traité serait soumis à référendum !

OLIVIER FIGUERAS

**Henry-Claude Cousseau, directeur des Beaux-Arts, réclame 30 000 euros pour « diffamation ». C'est lui qui avait organisé l'exposition « Présomés innocents » à Bordeaux en 2000.**

Pour cette exposition qui mettait en scène « L'art contemporain et l'enfance », Henry-Claude Cousseau avait été poursuivi par l'association de défense des enfants « La Mouette ». Elle dénonçait le caractère pornographique ou violent d'une partie des 200 œuvres exposées au CAPC, le musée d'Art contemporain de Bordeaux, au cours de l'été 2000, ces œuvres mettant en scène des enfants et ayant pu être vues par des enfants puisque 1 500 enfants scolarisés dans la région avaient visité l'exposition en compagnie de leurs professeurs ou instituteurs.

Six ans plus tard, en novembre dernier, l'ancien directeur du CAPC, était mis en examen pour « corruption de mineur et diffusion d'images à caractère violent et (ou) pornographique susceptible d'être vu ou perçu par un mineur ou représentant un mineur ». Le tollé fut immédiat. De tous bords, de tous pays, on dénonça la « censure » de ces œuvres non consensuelles - qui avaient pourtant suscité un drôle de consensus !

Cependant Alain Juppé, maire de Bordeaux avait à l'époque omis d'assister au vernissage de l'exposition et avait enjoint à ses adjoints d'en faire autant...

*Présent* souligna le caractère *pédopornographique* de l'exposition, reprenant un terme que de nombreux médias avaient employé et qui nous est aujourd'hui reproché comme étant de notre invention. Il est vrai que nous avons osé l'originalité d'approuver les poursuites engagées par La Mouette. Crime impardonnable envers l'art contemporain qui aime à choquer et à pousser toujours plus loin les limites de la convenance, et qui exige une reconnaissance sans arrière-pensées :

« C'est ainsi sans procéder à la moindre analyse des œuvres poursuivies, en les appréhendant d'une manière totalement basique, sans s'interroger

sur leur sens ou la démarche de l'artiste qu'il était procédé par La Mouette à une dénonciation tout autant hystérique qu'absurde de l'art contemporain », écrit Richard Melka, qui défend M. Cousseau après avoir plaidé maintes fois pour *Charlie-Hebdo*...

J'aurai donc l'honneur de comparaître en correctionnelle, en tant que directeur de la publication de *Présent*, pour répondre de ce qu'écrivit Franck Delétraz et qui a tant « blessé » Henry-Claude Cousseau. Je devrai justifier de cette petite voix noyée dans un océan de complaisance pour atteinte à la présomption d'innocence du plaignant : ce « pédopornographe dont la place est pourtant en prison ».

Paroles fortes. Voire outrancières. Mais les œuvres contemporaines qui prétendent dénoncer l'exploitation de l'image de l'enfant en l'exhibant devant un public aussi nombreux que possible, ne le sont pas moins. Que celles de Bordeaux l'aient été ne fait pas de doute, puisque les organisateurs de l'exposition affirment avoir mis en place une signalétique spéciale pour désigner les œuvres que les enfants devaient éviter... Pour elles on trouve la justification de « l'art ».

Nous réclamons le droit d'être indignés, et de l'écrire. Nous réclamons notre liberté d'expression. Il est des provocations auxquelles on répond par d'autres provocations ; cela s'appelle la polémique. Une forme d'art, elle aussi...

Qui en l'occurrence vaut à *Présent* un procès. Cela faisait longtemps. Cela nous coûtera cher, en temps et en moyens. Mais ne comptez pas sur nous pour publier des images des œuvres des artistes exposés à Bordeaux. Pour la défense des enfants, il est des libertés que nous ne prenons pas.

JEANNE SMITS

## Notre interview de Christian Vanneste, condamné pour « propos homophobes »

L'UMP avait été fort embarrassée, depuis la condamnation de son député de la 10e circonscription du Nord Charles Vanneste pour « propos homophobes » en janvier 2006, pour le soutenir en vue des législatives actuelles. La gêne avait grandi avec la confirmation de la condamnation en appel, un an plus tard, le 25 janvier 2007 : 3 000 euros d'amende, et 2 000 euros de dommages et intérêts aux trois associations « gay » qui s'étaient portées parties civiles, étaient venues sanctionner cette déclaration affirmant que du point de vue de la société, l'homosexualité était « inférieure » à « l'hétérosexualité » parce qu'elle serait, « si on la pousse à l'universel, dangereuse pour l'humanité » qui ne pourrait plus se perpétuer. Vanneste s'est pourvu en cassation.

Nicolas Sarkozy avait jugé ces propos « inadmissibles et intolérables » mais, Charles Vanneste étant passé au CNI, l'UMP s'est abstenu de présenter un candidat contre le lui dans la 10e circonscription du Nord, où il a remporté dimanche dernier 46,2 % des suffrages.

C'est lui, aussi, qui avait proposé l'amendement visant à rappeler le « rôle positif de la présence française outre-mer » ; lui encore qui a bataillé contre le rapport « anti-sectes » utilisé comme une arme contre la liberté de la scolarisation à domicile.

Ni soutien officiel, ni lâchage officiel : l'UMP s'est en quelque sorte abstenue même si des ralliements individuels ont eu lieu ; cela en dit long sur la crainte de déplaire au lobby homosexuel.

Notre ami Christian Baeckeroot, candidat du Front face à Vanneste, qui



Photo : Olivier Figueras.

a remporté un peu plus de 8 % dimanche dernier, n'a pas eu cette timidité : « A titre personnel et compte tenu des positions courageuses de Charles Vanneste pour la défense des valeurs familiales, je voterai pour lui dimanche prochain », a-t-il fait savoir.

Ces positions courageuses, Charles Vanneste les réitère et les explique dans une interview exclusive qu'il a bien voulu accorder à *Présent*. Il n'y mâche pas ses mots.

On peut certes s'étonner de sa fidélité toujours réaffirmée à Sarkozy, son gouvernement et sa majorité. Mais la fermeté de Vanneste à propos de certaines « valeurs non négociables », comme les appelle Benoît XVI, mérite toute notre attention. - J.S.

Lire en page 4

Prix du numéro par abonnement postal : 1,20 €

## SANTÉ

Les infirmières ont obtenu jeudi soir du ministère de la Santé l'assurance que la réforme de leurs études était à l'agenda du gouvernement, et qu'une première réunion de travail serait organisée d'ici au 15 juillet, en vue de concrétiser l'une des promesses du candidat Sarkozy.

## SMIC

Confirmant l'avis qu'en avait donné le nouveau Président, le SMIC ne fera pas l'objet, cette année, d'un coup de pouce. Les deux millions de salariés smicards devront donc se contenter de la hausse mécanique de 2 % au 1er juillet.

## DOUANES

Les voyageurs qui se présentent à l'entrée ou à la sortie de l'Union européenne en possession d'au moins 10 000 euros en espèces devront dorénavant déclarer cette somme aux douanes, en vertu d'un règlement contre le blanchiment de capitaux (apparemment en hausse ces derniers mois) applicable depuis vendredi.

## LAIT

L'Union européenne a annoncé jeudi la fin des subventions à l'exportation pour les produits laitiers, mises en place en 1968 pour permettre aux producteurs européens de vendre sur le marché mondial où ils n'étaient pas compétitifs. Les ONG s'occupant de développement dénonçaient, depuis des années, ce mécanisme comme une concurrence déloyale vis-à-vis des producteurs des pays pauvres.

## POLICE

Plus d'un millier de policiers, dont la moitié à Paris, ont manifesté jeudi dans plusieurs villes de France à l'appel du Syndicat national des officiers de police pour demander le paiement de leurs heures supplémentaires, qui représenteraient six à sept millions d'heures depuis 1998.

## RAIL

Sept collégiens de 11 et 12 ans ont bloqué pendant une demi-heure le TGV Nice-Paris, jeudi, à la hauteur de Solliès-Pont, en posant du ballast sur les rails.

## MONT-BLANC

La cour d'appel de Chambéry a confirmé jeudi la condamnation de Gérard Roncoli, chef de la sécurité dans le tunnel du Mont-Blanc, mais a relaxé le maire de Chamonix, Michel Charlet, poursuivis pour l'incendie de mars 1999.

## SOHANE

La cour d'assises d'appel de Bobigny a condamné jeudi à dix ans de réclusion criminelle Tony Rocca, pour complicité dans la mort de Sohane, brûlée vive en 2002 à Vitry-sur-Seine, aggravant ainsi la peine portée en première instance. Tony Rocca et Jamel Derrar, principal responsable et condamné à 25 ans de prison mais qui n'était pas jugé en appel, devront en outre verser 140 000 euros à la famille.

## RENAULT

Renault va créer en Inde un nouveau centre de recherche chargé de préparer une voiture à 3 000 dollars, destinée aux marchés émergents, et qui « ne devrait pas être commercialisée en Europe ».

## SANS-PAPIERS

Une centaine de manifestants ont demandé jeudi à Ivry-sur-Seine la libération d'un père de famille moldave sans-papiers menacé d'expulsion.

## DROGUE

Quelque 50 kilos d'émphétamine-base, d'une valeur de 590 000 euros, ont été saisis le 23 mai par les douaniers de Dax dans un véhicule immatriculé en Espagne et conduit par un Polonais qui rentrait des Pays-Bas. L'Union européenne n'est pas un vain marché...

## Un condamné se suicide en pleine audience

*En pleine cour d'assises, à Laon, un homme de 68 ans s'est tiré une balle dans le cœur devant une assistance médusée. Une semaine après l'agression au couteau de Jacques Noris, juge des enfants de Metz.*

A l'annonce du verdict le condamnant à douze ans de réclusion criminelle pour viols sur sa fille et sur sa nièce, Louis Thomasset, un ancien steward, a ouvert une sacoche posée à ses pieds et en a sorti une arme de gros calibre puis s'est tiré une balle en plein cœur avant de s'écrouler dans un bain de sang. Dans la sacoche où se trouvait l'arme, les enquêteurs ont aussi retrouvé son « testament » ce qui semblerait indiquer que l'homme avait prémédité son geste. Il avait déjà effectué 18 mois de détention provisoire dans le cadre de l'affaire pour laquelle il était jugé. La cour d'assises s'était retirée peu après minuit pour délibérer et a rendu son verdict vers 03 h 30 du matin.

C'est une série noire pour la sécurité dans les palais de justice. « Ce drame est symptomatique de tout ce que nous dénonçons depuis des années », déclare l'Union syndicale des magistrats : « La sécurité insuffisante, les audiences qui s'achèvent au beau milieu de la nuit, le manque de personnel. Qu'un homme ait pu se suicider avec une telle arme est dramatique mais les conséquences auraient pu être plus graves si l'accusé avait ouvert le feu sur la cour. »

Le Syndicat de la magistrature

pour sa part, réclame une surveillance humaine accrue, en plus des portiques de sécurité. Chaque audience est déjà encadrée par des gendarmes. Mais comme toute surveillance humaine, elle est par définition faillible. Il y a de nombreuses suspensions de séance et leur vigilance peut se relâcher. Ancien steward, Thomasset connaissait bien les systèmes de sécurité et sans doute la façon de les déjouer.

Au lendemain du drame de Metz où Fatiah B., prostituée et toxicomane, avait poignardé un magistrat qui lui signifiait le placement de son enfant, la ministre de la Justice, Rachida Dati, a décidé le « déblocage immédiat » de 20 millions d'euros dans le cadre d'un « plan d'urgence » afin d'équiper les juridictions de « portiques de sécurité gardés par des agents dans l'ensemble des cours d'appel, des tribunaux de grande instance et des tribunaux d'instance » nécessitant une sécurisation renforcée.

« Les audiences consacrées aux affaires de meurs sont d'ordinaire peu sécurisées, ce sont pourtant souvent des dossiers épouvantables », témoigne le substitut du procureur de La Rochelle qui, en janvier 2005, avait assisté à la tentative de suicide au cutter d'un homme

qui venait d'être condamné pour violences et agressions sexuelles sur mineur. Depuis 2000, les tribunaux de France ont plusieurs fois été le théâtre de suicides ou de tentatives avortées. En octobre 2003, à Pontoise (Val-d'Oise), un médecin accusé de viols se jette par la fenêtre du tribunal. Le 18 juillet 2005, un homme de 22 ans qui venait de purger un an de prison, arrêté à nouveau parce qu'il circulait sur un scooter non assuré, s'étrangle avec un lacet dans la cellule de dépôt du palais de justice de Draguignan (Var).

Le 22 septembre 2006, Yvan Keller se pend avec les lacets de ses chaussures au tribunal de Mulhouse après avoir été mis en examen pour les meurtres de plusieurs vieilles dames. A La Rochelle en 2005, un homme de 32 ans condamné à trois ans de prison pour « violences habituelles et agressions sexuelles sur mineur » se tranche la gorge avec un cutter dans une salle d'audience. Le 2 septembre, une Camerounaise de 41 ans, mécontente d'une décision de justice, asperge d'essence une secrétaire du tribunal de Rouen avant de s'asperger elle-même et de mettre le feu.

Tous ceux-là ont préféré s'appliquer la peine de mort plutôt que d'aller ou de retourner dans ce que sont devenues aujourd'hui les prisons françaises.

CAROLINE PARMENTIER

## Testing

## Cinq « physionomistes » de discothèques condamnés

Portiers de nuit... Cinq « physionomistes » (il n'y a pas si longtemps on disait « videurs ») de discothèques parisiennes - *Le Queen, Le Milliardaire, le Club 79 et Le Man Ray* - du quartier des Champs-Élysées ont été condamnés jeudi à des amendes pour discrimination raciale.

Cette condamnation fait suite à une opération de « testing » menée par SOS-Racisme dans des discothèques de toute la France en juillet 2005.

A la suite de cette opération de « testing » (système un peu surnois qui consiste à présenter à l'entrée des établissements de nuit des jeunes d'origine maghrébine ou africaine puis d'autres d'origine européenne, habillés de la même manière, afin de prouver une éventuelle sélection sur des critères raciaux), des plaintes avaient été déposées contre ces quatre établissements des Champs-Élysées. Dépôts de plaintes qui avaient conduit le parquet à poursuivre sept salariés (rappelons d'ailleurs au passage

que souvent certains « physionomistes », de boîtes de nuit, de supermarchés, de boutiques et autres lieux branchés, sont eux-mêmes d'origine maghrébine ou africaine. Lesquels « physionomistes » ne font qu'appliquer les règles imposées par les directeurs des établissements).

Lors de l'audience du 10 mai dernier, les prévenus avaient tous réfuté la moindre discrimination, expliquant que la seule sélection consistait à refuser les personnes « sous l'emprise d'alcool » ou « mal habillées ». De leur côté, les militants de SOS-Racisme avaient raconté comment, ce soir-là, certains de leurs « testeurs » avaient pu rentrer alors que d'autres avaient précédemment été priés de rester à la porte, sans explication.

Jeudi, dans son jugement, la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris a estimé que « certes les physionomistes disposent naturellement d'une certaine liberté d'appréciation dans l'admission ou le refus des clients, mais qu'en l'espè-

ce, compte tenu des éléments de comparaison identiques entre les deux groupes de jeunes gens, les prévenus n'avaient pas d'autre motif que celui visé à la poursuite », en l'occurrence la discrimination, « pour refuser l'entrée des établissements aux uns et non aux autres ».

Considérant qu'« aucun acte discriminatoire n'était établi à l'encontre » de deux des sept « physionomistes » poursuivis, les juges les ont donc relaxés. Quatre autres ont été condamnés à 1 500 euros d'amende avec sursis. Seul le « physionomiste » du *Man Ray* - « dont le casier judiciaire portait déjà une condamnation » - a été condamné à 1 000 euros d'amende.

A l'issue du jugement, l'association SOS-Racisme - qui s'est vu allouer 2 000 euros de dommages et intérêts par condamné, payés par les discothèques déclarées « civilement responsables » par les juges - a exprimé sa grande satisfaction.

PIERRE MALPOUGE

## TVA sociale : Sarkozy bat en retraite

Alors que la polémique ne cesse d'enfler depuis une semaine et que les sondages enregistrent quelque 60 % de Français hostiles au projet de TVA sociale, le président Nicolas Sarkozy est intervenu en personne jeudi pour tenter de calmer le jeu et rassurer les Français sur la défense de leur pouvoir d'achat. Une intervention qui ressemble beaucoup à une première reculade, ce qui n'a pas échappé à l'opposition.

Dans un communiqué rendu public par l'Élysée, le chef de l'État a en effet assuré qu'il n'accepterait « aucune augmentation de la TVA dans sa forme actuelle qui aurait pour effet de réduire le pouvoir d'achat des Français ». Rappelant que François Fillon avait demandé aux ministres Jean-Louis Borloo (Économie) et Eric Besson (Prospective) « la mise à l'étude d'un mécanisme de TVA sociale telle qu'elle existe dans un certain nombre de pays et qui allège la fiscalité pesant

sur le travail », Nicolas Sarkozy a ajouté qu'« aucune décision ne sera prise dans l'attente de ces études et de la consultation des partenaires sociaux ».

Le Premier ministre François Fillon s'employait déjà depuis le début de la semaine à défendre un projet dont le candidat Sarkozy avait promis « l'expérimentation », allant même jusqu'à le rebaptiser « TVA anti-délocalisations ». Après avoir indiqué dans un premier temps que « l'ordre de grandeur » d'une hausse de la TVA, après 2008, pourrait être de cinq points, il avait indiqué que 5 % était « un plafond », rappelant la nécessité d'une inflation « maîtrisée ». Une hausse des prix est en effet la grande crainte des promoteurs de ce chantier. « Un risque potentiel », a admis l'ancien socialiste Eric Besson, qui a préconisé jeudi de « discuter avec les chefs d'entreprises (...) pour qu'ils n'augmentent pas les prix ou très faiblement »...

Dans un entretien accordé vendredi au quotidien de la droite molle, Fillon devait enfoncer le clou, en expliquant que le gouvernement ne mettra en œuvre la « TVA sociale » que s'il a « la certitude qu'elle n'entraînera pas une hausse des prix »... Autant dire qu'il n'y aura pas de TVA sociale. Car on voit mal comment le gouvernement pourrait augmenter la TVA sans entraîner une hausse des prix, même minime.

Il faut donc s'attendre à un recul du gouvernement sur ce sujet, qui n'a évidemment pas échappé aux socialistes. Ainsi, jeudi, le président sortant du groupe socialiste à l'Assemblée Jean-Marc Ayrault devait-il prendre acte du « recul de Nicolas Sarkozy », en soulignant toutefois que le projet « pourrait revenir après les élections quand le président de la République aura une majorité pour l'imposer ».

FRANCK DELÉTRAZ

SUITE DE LA PAGE 1

## Députés de droite pour ouverture à gauche

tour près de 48 % des voix, et face à Marine Le Pen, la gauche, jusque-là en pleines bisbilles locales, retrouve son unité. La vice-présidente du Front national pourrait toutefois l'emporter si les voix de droite, en l'occurrence celles des candidats de l'UMP et du MoDem, se reportaient sur elle. Comme le voudrait la logique. Hélas ! la logique n'a rien à voir avec l'idéologie. Et le candidat du Mouvement démocrate et celui de l'UMP se sont eux aussi réconciliés. Pour appeler d'une même voix à voter... en faveur du candidat socialiste !

A Paris, le gouvernement s'élargit à gauche. A Hénin-Beaumont, la droite libérale s'unit à la gauche et à l'extrême gauche pour battre la seule représentante de la droite nationale. « Diversifier », disent-ils... Mais cette diversité, pas plus que l'ouverture, ne concerne la droite nationale, toujours aussi pestiférée.

Commentaire de Jean-Marie Le Pen : « Nicolas Sarkozy prétend vouloir en finir avec la pensée unique, mais dans le Pas-de-Calais, le parti sarkozyste applique l'une des règles les plus détestables de la pensée unique, connue sous le nom absurde de « Front républicain ». L'affront républicain serait plus juste. Cette règle « détestable », non seulement Nicolas Sarkozy n'entend pas la transgresser, mais ses partisans semblent plutôt disposer à la renforcer.

Philippe de Villiers estime tout de même que, face à un candidat socialiste, il vaut mieux voter UMP. « La droite n'est pas parfaite, mais la gauche est exécrable. » La gauche et la droite en lice pour ce second tour de législatives sont en fait « exécrables » toutes les deux. L'une est toutefois encore plus exécrable que l'autre...

JEAN COCHET

PARIS. Ce samedi 16 juin, à 10 h 30, service funèbre pour M. & Mme Alain de Lacoste Lareymondie, à Saint-Nicolas-du-Charbonnet.

## PETITES ANNONCES

Ch. guide pour juillet et septembre. Château de La Chapelle-Angillon. 02 48 73 41 10 ou 06 85 31 40 12.

A vendre BMW 330 xi touring (break). Pack Luxe, année 2001, 105 000 km. Gris métallisé, cuir noir. Toutes options dont TV/DVD/GPS couleurs, 4 roues motrices, 231 CV. 18 500 euros. Tél. : 06 72 14 40 69.

## Tarifs d'abonnement

— 6 mois : ..... 168 €  
— 1 an : ..... 302 €  
— 2 ans : ..... 580 €

Chèques bancaires, CCP ou mandats à l'ordre de : Présent, 5 rue d'Amboise, 75002 Paris. (CCP 19.471.22 T Paris)

Abonnement-liberté par virement automatique mensuel : 27,50 €  
Nous demander le formulaire.

Attention : il nous faut au moins une semaine pour mettre en route un abonnement.

PRÉSENT

5, rue d'Amboise - 75002 Paris  
Phone : 01 42 97 51 30  
Fax : 01 42 61 97 79

Directeur émérite : Jean Madiran. Directeur de la rédaction : Jeanne Smits. Rédacteur en chef : Caroline Parmentier. SARL PRÉSENT pour 99 ans au capital de 15 626,02 euros, sise 5 rue d'Amboise, 75002 Paris. Gérant : Jeanne Smits. Cogérant : Zita de Lussy. Imprimerie RPN - 93190 Livry-Gargan. Dépôt légal : 2e trimestre 2007. CPPAP : 0508 C 83178 - ISSN : 07.50.32.53. Directeur de la publication : Jeanne Smits.

www.present.fr  
www.presentquotidien.com

DE NOTRE CORRESPONDANT PERMANENT AUX ETATS-UNIS

## Irak : l'heure du réalisme

L'été sera très chaud en Irak. Et dans la mesure où on peut d'ores et déjà le qualifier de décisif, il sera également très chaud à Washington. Dans seize semaines, la Maison-Blanche, le Pentagone et le Congrès dresseront le bilan de l'opération qui consista à envoyer 30 000 soldats américains supplémentaires entre le Tigre et l'Euphrate. Ce délai de seize semaines nous amènera donc au seuil de l'automne : un répit sous des cieux torrides pour le président Bush, ses alliés républicains, son opposition démocrate. C'est le plan A. Le pari de la dernière chance, car, contrairement à ce que l'on pourrait croire, il n'y a pas de plan B. Un saut dans l'inconnu, car, contrairement à ce que disent les féaux, tous les clignotants sont au rouge. D'ailleurs, ce fameux plan A s'impose comme une opération politique bien plus que militaire. Normal. Si le domaine du politique ressemble de plus en plus à une aventure imprévisible, celui du militaire s'apparente déjà à une initiative désespérée. Au moment où une noria aérienne ramenait chez lui le 3 512<sup>e</sup> héros tombé au champ d'honneur, la culture de l'optimisme confiant laissait voir en haut lieu, par d'innombrables fissures, l'absence d'illusions sur les chances du corps expéditionnaire d'asséner un coup mortel à une insurrection qui tient autant de l'hydre à mille têtes que de l'incroyable phœnix. Le politique serait-il donc plus sûr ? Absolument pas. Mais il a sur le militaire un

avantage incontestable, qui devient précieux lorsque la tendance tourne au désarroi : il permet une fuite en avant. Il permet surtout de brouiller les cartes, de projeter sur l'allié local le spectre de toutes les fausses solutions, la caricature de tous les projets douteux, le fantôme de toutes les lancinantes frustrations. La mission initiale des 30 000 soldats que l'on a ajoutés aux 135 000 déjà sur place n'est pas d'agrandir par les armes le périmètre libéré des angoisses subversives, mais de créer par leur seule présence une atmosphère propice à la réconciliation nationale. En Irak, les factions s'entretuent, mais à Washington, les officiels osent parler d'embrassades possibles. En Irak, le premier ministre chiite a mis les dividendes pour le chiisme en tête de son programme alors qu'à Washington les officiels continuent de discourir sur une protection prioritaire de la minorité sunnite.

Les mots sont piégés. Seuls les faits ne le sont pas. Parce qu'ils parlent d'eux-mêmes. Et parce qu'ils s'appliquent souvent à démentir avec minutie tous ceux qui sont chargés de les prévoir et ensuite de les gérer. Des faits inquiétants. Ils prouvent que les seize semaines accordées au gouvernement Nuri Kamal al-Maliki pour trouver son deuxième souffle risquent de se dissoudre sans beaucoup de résultats dans les cendres chaudes de Mésopotamie. Des faits têtus. Ils semblent indiquer que pendant ces seize cruciales semaines offertes aux commandants d'unités pour émerger d'un mortel enlèvement, peu d'actions seront capables de redistribuer les cartes stratégiques. Même si à Washington le politique l'emporte sur le militaire, sur le terrain les deux domaines sont liés. A l'impuissance du gouvernement à s'engager dans la voie d'indispensables réformes correspond la même impuissance des militaires américains à trouver une parade efficace aux bombes dévastatrices livrées par l'Iran aux insurgés. Cette impuissance se retrouve au Parlement, où aucun responsable n'est parvenu à faire voter d'utiles lois en réduisant tour à tour au silence les kurdes qui veulent une part trop grande de pétrole, les chiites qui exigent une réintégration trop timide des ex-baasistes, et les sunnites qui souhaitent des pouvoirs trop étendus pour le prochain président. Subtil dosage exigé d'un Premier ministre qui se dit souvent incompris de l'ambassade américaine et bousculé par le Bureau ovale. Le temps n'a ni la même durée ni la même valeur sous le croissant et sous les étoiles. Ce temps qui tyrannise le politique, harcèle de la même façon le militaire. Là aussi, on retrouve une impuissance comparable. Quatre mois après le nouveau déploiement des forces de sécurité, il n'y a toujours que 146 quartiers de Bagdad, sur un total de 457, qui sont classés parmi les zones où la population civile reçoit une protection quotidienne digne de ce nom. La faute à qui ? Aux soldats et policiers irakiens, constatent les rapports expédiés régulièrement à Washington. Ils manquent d'effectifs, d'entraînement, de motivation. En fait, ils attendent. Comme le reste de la population. Ils attendent qu'un vainqueur se dessine dans la fumée des explosions qui viennent de pulvériser les minarets d'une grande mosquée chiite et les principaux ponts menant à la capitale. Tableau de chasse signé Al-Qaïda.

Les Irakiens ne sont pas seuls à attendre la suite des événements. Dans les allées du pouvoir américain aussi, on attend la fin d'une échéance capitale. On attend en se disant que, malgré tout, la distance qui sépare les bellistes des pacifistes n'est pas aussi grande que les apparences le laissent penser. Bien sûr, les premiers auraient voulu ne pas avoir de restrictions financières à leur croisade moyen-orientale et les seconds auraient préféré obtenir un calendrier précis pour le rapatriement des GI's. Les batailles au Congrès en ont décidé autrement. Les élections du 7 novembre dernier, qui ont livré le pouvoir législatif aux démocrates pacifistes, n'en ont pas complètement dépouillé les républicains bellistes. L'inévitable ère du compromis fut orchestrée par une comptabilité démocratique dans laquelle les transfuges brisèrent des majorités naturelles en soutenant des idées hérétiques. A cet égard, le cas de Jeff Sessions est caractéristique d'une situation floue, ambiguë et finalement malsaine. Voilà un sénateur républicain de l'Alabama, conservateur respecté, qui aurait dû en bonne logique partager avec fébrilité les vues de la Maison-Blanche et clamer haut et fort que cette guerre peut et doit être gagnée. Or, que fait-il ? Il doute de l'option militaire. Il veut irakiser les responsabilités. Il préconise un repli tactique et souhaite une restructuration du dispositif américain en Irak. En un

mot, Sessions, l'homme de droite, se rapproche de la gauche jusqu'à devenir son complice. Il n'est pas seul dans cette manœuvre. Une bonne vingtaine de républicains le suivent, et notamment Mitch McConnell, sénateur du Kentucky et chef de la minorité dans son assemblée. Il tient le même discours que Sessions. En substance : l'Amérique a éradiqué le saddamisme et contribue depuis quatre ans à libérer l'Irak de ses démons. C'est au gouvernement irakien maintenant de montrer qu'il est conscient de cette chance à saisir. Le rôle des Etats-Unis doit désormais évoluer vers le conseil, l'encadrement et l'arbitrage. Le contrôle du terrain doit changer de bannière. Des propos dont s'est félicité Carl Levin, sénateur du Michigan et principal ténor démocrate. Il ajoute qu'un retrait américain inciterait enfin les Irakiens à se prendre en main. Le maternage a ses limites.

Il a d'autant plus de limites que ceux qui en profitent n'affichent pas une spectaculaire amélioration de leurs compétences. Il y a quelque chose de décevant dans ce processus. Le temps – encore lui – tient une trop grande place pour les uns et une place trop infime pour les autres. C'est sans doute l'impression qui guida dans leurs conclusions et leurs suggestions l'ex-secrétaire d'Etat James Baker et l'ex-membre de la Chambre des représentants Lee Hamilton. Tous deux furent engagés par Bush afin de diriger un *Irak Study Group* chargé de tirer quelques leçons pratiques du conflit. C'était début 2006. En décembre, les deux hommes présentèrent leur rapport à Bush. Il était en complète contradiction avec les convictions présidentielles puisqu'il développait ses arguments selon trois axes : une victoire de nos forces apparaît impossible ; un retrait des grandes villes s'affirme indispensable ; notre mission de tuteur se montre inévitable. Ces trois axes centraux étaient complétés par des prolongements qui atténuaient en quelque sorte la notion brutale de désengagement. Baker et Hamilton précisaient, par exemple, que les Etats-Unis devaient protéger l'Irak d'une intervention extérieure en s'y repliant dans des bases fortifiées. Rejeté presque aussitôt par la Maison-Blanche, ce plan chemina dans les esprits, pas tous démocrates. Les républicains se surprisèrent à le relire avec des yeux neufs à la lumière des revers de ces derniers jours. Les errements du gouvernement Al-Maliki, les deux tiers de Bagdad toujours incontrôlés, les provocations antichiiites et l'hécatombe dont sont victimes les GI's, ont incité les parlementaires des deux camps à reconsidérer des idées qualifiées un peu vite de défaitistes. Baker et Hamilton ont de sérieuses chances de revenir sur le devant de la scène. Si une amélioration est perceptible dans seize semaines, Bush pourrait se résoudre à adopter leur plan avec le soutien de démocrates « raisonnables » qui n'auraient alors aucun intérêt à bloquer toute solution. Si, au contraire, l'impasse persiste, Bush n'aura d'autre issue que d'adopter le même plan, mais avec l'appui de républicains acculés au réalisme par dépit.

CHRISTIAN DAISUC

## De notre correspondant permanent à Beyrouth Damas : « Je ne veux pas des accords de La Mecque »

Beyrouth, le 14 juin 2007, 22 h 30. – Des milliers de Beyrouthins ont surmonté leur peur et ont accompagné le député anti-syrien Walid Eido et son fils Khaled à leur dernière demeure. Toute la ville était fermée et les chaînes locales diffusaient en direct toutes les cérémonies. Régulièrement, les portraits des trois députés assassinés, Gebran Tuéni, Pierre Gemayel et Walid Eido, défilaient à l'écran avec cette question en lettres rouges : *A qui le tour ?*

Malgré cela, malgré les combats qui font rage à Nahr el-Bared où l'armée libanaise livre un combat de héros au prix d'immenses sacrifices humains, toute notre attention, comme celle des confrères, était retenue à Gaza, dans ce sanglant et atroce bras de fer fratricide entre le Hamas et le Fatah.

Et ce soir la nouvelle est tombée : Gaza est un territoire exclusivement sous domination Hamas et la chasse aux sorcières est ouverte. La République islamique n'y est pas encore proclamée mais cela ne saurait tarder. En attendant, avec ordre, méthode et discipline le Hamas prend le contrôle de la bande de Gaza.

Face à cette situation mouvante et qui aura encore évolué lorsque vous lirez cette chronique et qu'il faudra suivre tout au long de ces prochaines heures, une question : pourquoi ces accords de La Mecque, signés en grande pompe dans le lieu le plus sacré de l'islam, sous le haut patronage du Gardien des Lieux saints, le souverain saoudien dont le patronage financier est vital pour les Palestiniens, sont-ils maintenant caducs ?

Posons la question différemment : comment avons-nous pu ne pas voir que c'était là des accords mort-nés, ou tout au moins au « diagnostique vital » réservé ?

Il y a quelques semaines, nous avions évoqué combien la carte palestinienne est une carte essentielle dans l'arsenal syrien. Carte que Yasser Arafat a, sa vie durant, tout fait pour arracher à la Syrie. Face au Fatah d'Arafat – aujourd'hui présidé par Mahmoud Abbas le président de l'Autorité palestinienne – Damas n'a eu de cesse de créer ou

de récupérer des groupuscules, éphémères ou non, d'obédiences les plus diverses.

Quelles sont les cartes palestiniennes du jeu syrien d'aujourd'hui ? Outre les FDLP-Commandant général, Fatah al-Islam, Jound Al-Cham, etc. qui sévissent dans les camps de réfugiés du Liban, il y a la carte Hamas. La machine Hamas.

La direction, le véritable centre de décision, est en exil à Damas. Khaled Mechaal de son QG syrien donne ses ordres et dirige de fait le gouvernement palestinien présidé par Ismail Haniyeh que Abbas vient de limoger. Et si Mechaal ne faisait que transmettre des ordres ?

C'est ce qu'affirme le quotidien koweïtien *Al-Seyassah* dans son numéro daté de ce jeudi 14 juin. Selon « des sources dignes de foi », le vice-président syrien Farouk el-Chareh aurait transmis à Khaled Mechaal une lettre du président syrien Bachar el-Assad, lui intimant l'ordre « d'allumer la bande de Gaza », en précisant : « Je ne veux pas des accords de La Mecque. »

Le message est clair. Et il a du être reçu 5 sur 5 au Caire, Riyad et ailleurs dans les capitales arabes. Si l'on souhaite la paix et la stabilité dans les Territoires occupés « c'est à Damas que les factions palestiniennes doivent se retrouver et non à Riyad ». Et si l'on souhaite la paix et la stabilité ailleurs que dans les territoires occupés c'est aussi par Damas qu'il faudra passer.

Les organisations humanitaires de l'ONU comme de l'Union européenne ont décidé ce soir d'abandonner la bande de Gaza qui n'a plus que 48 heures d'électricité et est en passe de manquer de tout. Israël n'a pas encore fermé tous les points de passage qui permettent le ravitaillement du territoire mais il en était fort question ce soir. Et alors ce sera une tragédie humaine sans pareille.

Y envoyer des troupes de l'ONU ? Il en a été aussi question ce soir mais le Hamas a prévenu : ces casques bleus seront considérés comme de nouvelles forces d'occupation et traités comme telles.

MAROUN CHARBEL

### AUX QUATRE COINS DU MONDE

● **WALDHEIM.** – L'ancien secrétaire général des Nations unies et ancien président autrichien Kurt Waldheim est décédé jeudi à Vienne à l'âge de 88 ans. Après une brillante carrière diplomatique qui l'avait mené au poste de secrétaire général de l'ONU en 1972, poste auquel il a été reconduit en 1976 jusqu'en 1981, la polémique sur ses années de soldat de la Wehrmacht entre 1939 et 1942 avait éclaté pendant la campagne pour l'élection présidentielle autrichienne en 1986, et il est mort honni. Contraint de reconnaître ses années au service de l'armée d'Hitler entre 1939 et 1942, année de son arrivée dans l'état-major des forces nazies dans les Balkans, il avait affirmé n'avoir « fait que son devoir » de soldat de la Wehrmacht « comme des centaines de milliers d'Autrichiens ». En dépit de la polémique, il remportait la présidentielle avec 54 % des voix en 1986. Mais Waldheim avait alors été mis au ban de la communauté internationale. Invité uniquement au Vatican, il figurait depuis sur la liste des personnes indésirables aux Etats-Unis.

● **ASILE.** – Le rapporteur des Nations unies sur le droit à l'alimentation, M. Ziegler, a proposé jeudi au Conseil des droits de l'homme de l'ONU de reconnaître les droits des « réfugiés de la faim ». Les personnes provenant de régions connaissant une famine devraient pouvoir être admises provisoirement, a expliqué M. Ziegler. Il a demandé au Conseil des droits de l'homme d'élaborer une nouvelle norme internationale, conduisant à admettre ceux qui démontrent qu'ils viennent d'un pays traversant une crise alimentaire. Une fois l'état d'urgence passé, ils pourraient être renvoyés dans leur pays, a expliqué l'expert de l'ONU. « La tragédie ne fera que s'amplifier », a-t-il averti, car le nombre de personnes insuffisamment nourries en Afrique a triplé au cours des trente dernières années. 854 millions de personnes sont victimes de malnutrition dans le monde cette année, contre 842 millions en 2006. Selon le rapporteur, sa proposition a reçu le soutien des pays africains, asiatiques et latino-américains, mais les pays européens redoutent une montée de la xénophobie si une nouvelle catégorie de réfugiés est admise. *Sic !*

● **CLONAGE.** – Les députés espagnols ont adopté jeudi une loi sur la recherche biomé-

dicale qui autorise le clonage à des fins exclusivement thérapeutiques. Le texte a été approuvé en dernière lecture au cours d'un vote public par tous les groupes parlementaires, à l'exception de celui du Parti populaire (droite). L'AFP décrit désormais le « clonage thérapeutique » comme une technique de production de matériel vivant visant à remplacer un organe détruit et dont la compatibilité avec le malade est garantie par la parenté génétique assurée par le clonage, comme la création d'une cellule embryonnaire souche. Il s'agit en réalité d'un embryon humain.

● **ORTHODOXIE.** – L'église orthodoxe russe est disposée à renforcer ses liens avec le Vatican pour promouvoir les valeurs chrétiennes en Europe, a déclaré mercredi le patriarche de Moscou et de toutes les Russies Alexis II : « Cette coopération est très importante en Europe où les racines chrétiennes sont très profondes. Malheureusement, ces mêmes racines sont actuellement en train d'être oubliées ou même rejetées. » Il a émis l'espoir que les Eglises orthodoxe et catholique joignent leurs forces sur des questions telles que la mondialisation, les droits de l'homme, les valeurs de la famille et l'éthique biologique. Dans le même temps, le cardinal Kasper évoque une possible rencontre entre Benoît XVI et Alexis II d'ici à un an.

● **TURQUIE.** – Un procureur d'Istanbul a requis jeudi de six mois à trois ans de prison contre le fils du journaliste assassiné d'origine arménienne Hrant Dink... pour avoir publié des propos de son père affirmant l'existence d'un génocide arménien. On l'accuse de « dénigrement de l'identité nationale turque ». Son père, assassiné depuis, avait déclaré : « Bien sûr je dis que c'est un génocide. Parce que le résultat identifie ce que c'est et lui donne un nom. Vous pouvez voir qu'un peuple qui a vécu sur ces terres pendant 4 000 ans a disparu. »

● **GAY PRIDE.** – La police israélienne a autorisé la tenue d'une parade homosexuelle jeudi prochain à Jérusalem ainsi que d'une contre-manifestation le même jour. « Plus de 7 000 policiers » seront mobilisés pour assurer la sécurité des participants à la Gay Pride, et « éviter des désordres ». La Gay Pride représentant l'ordre, donc ?

# Un entretien exclusif avec Charles Vanneste, candidat CNI dans le Nord

## Il a été condamné pour : « propos homophobes » pour avoir émis un jugement moral sur le comportement homosexuel

— Vous faites l'objet d'une récente condamnation - actuellement frappée d'un pourvoi en cassation - pour avoir émis un jugement moral sur ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui l'« homoparentalité ». Que vous inspire cette condamnation ?

— Je la trouve absolument inacceptable, car c'est une atteinte à la démocratie, une atteinte au cube, dans la mesure où on empêche le citoyen, que je suis, de s'exprimer librement. En outre, on interdit à un député de s'exprimer dans une démocratie, alors que, depuis Rome, la fonction tribunitienne a toujours eu au moins le pouvoir de s'exprimer. Enfin, je rappelle que les paroles incriminées, si elles ont été prononcées après le vote de la loi réprimant l'homophobie, avaient pour but d'expliquer mon vote hostile, avant ; si bien que l'on se trouve ici devant une incrimination rétroactive. Triple atteinte au droit de la part des magistrats !

— Vous vous estimez donc victime d'un délit d'opinion ?

— Complètement !

— La loi qui réprime les propos homophobes a été conçue, disait-on, pour réprimer spécifiquement les injures visant des homosexuels, même si elles étaient déjà réprimées par ailleurs. Vous, vous avez porté un jugement moral, et c'est cela qui a été condamné. Pensez-vous que, dès le départ, c'était l'objectif de cette loi ?

— Ça ne pouvait pas être l'objectif de cette loi ! Nous avons manifesté notre inquiétude à ce sujet, et nous n'avons pas été les seuls. Cette inquiétude s'était fait jour avant même que le débat n'arrive en seconde lecture à l'Assemblée. Mes collègues, comme Claude Goasguen, avaient mis en garde : cela n'allait-il pas limiter la liberté de penser ? Ils s'étaient inspirés d'un rapport de la Commission consultative des droits de l'homme qui avait été nettement défavorable au texte instituant la HALDE. Et « les » ministres - à l'époque c'était Dominique Perben, et il se trouve que le rapporteur de la loi est celui qui lui a succédé comme garde des Sceaux, Pascal Clément - y sont allés tous les deux de leurs promesses : « Pas du tout ! vous n'y pensez pas ! cela n'empêchera pas le débat sur l'homosexualité, notamment sur la reconnaissance du mariage homosexuel et de l'homoparentalité. »

Comment voulez-vous vous opposer au mariage homosexuel et à l'homoparentalité si vous ne dites pas que moralement, pour vous, c'est moins bien ? De quel droit, sinon, va-t-on dire à un enfant qui vit avec deux « parents » du même sexe que c'est moins bien que de vivre avec deux parents de sexes différents ? Eh bien, je ne peux plus le dire désormais, puisque je suis condamné pour l'avoir dit !

— Où se situe la ligne rouge que vous avez franchie ?

— Si j'étais M. Toutlemonde, ou bien un rappeur, ou un chansonnier, je pourrais parfaitement en parler. Il se trouve que je suis député ; étant député, je suis une cible, et par là même je correspond parfaitement au modèle girardin du bouc émissaire : je paye pour les autres. De façon très claire, en me censurant moi, on fait un exemple. Eh bien, le lobby totalitaire « censure » un député pour que surtout on ne s'en prenne plus à lui. Il y a enfin une troisième raison : nos adversaires ont saisi l'occasion fournie par une formule qui était un peu forte dans son expression, et seulement dans son expression ; il s'agit d'ailleurs de la reprise d'une phrase de Voltaire. Cette phrase pouvait être aisément déformée, ce dont on ne s'est pas privé...

Je vous le dis : tant que je ne serai pas exonéré de toute condamnation, nous ne sommes plus en démocratie. Nous sommes sous le coup et sous le joug d'une dictature minoritaire.

— Imaginons que ce soit réellement l'opinion majoritaire. Serait-elle pour autant acceptable ?

— Alors là, je peux renverser le principe sans l'atténuer le moins du monde, et dire qu'à ce moment-là j'exprimerais le point de vue d'une minorité. Et je serais parfaitement dans mon droit d'exprimer la parole d'une minorité, ce qui est également une nécessité dans une démocratie. J'estime que la société doit obéir à une morale, qui s'appuie sur l'idée d'un modèle parental comprenant deux parents de sexes différents. J'ai le droit de le dire, même si je suis minoritaire. Et le fait de m'interdire de le dire est parfaitement anti-démocratique. D'autant plus que ceux qui ne pensent pas comme moi ont à mes yeux le droit de s'exprimer.

— Pensez-vous que l'argumentation que

vous avez mise en avant, à savoir que si l'on étendait cette pratique de façon universelle on en arriverait au suicide de l'humanité, soit suffisante ? Parce que je vous opposerais le cas des prêtres et des religieux catholiques qui à l'évidence ne font rien pour perpétuer l'espèce, et qui ont des aménagements fiscaux, sociaux pour leur permettre de vivre selon leur choix.

— Il faut se souvenir que je n'ai pas abordé tant que tel le problème de l'homoparentalité ; je disais simplement qu'on ne pouvait pas introduire dans la loi un mode de comportement qui manifestement n'était pas égal à son contraire : l'homosexualité, et le fait d'avoir une pratique hétérosexuelle conduisant au mariage et à la procréation. Mon raisonnement était mathématique, si j'ose dire, puisqu'il partait tout simplement de Kant, qui évalue le comportement moral en se demandant si ce comportement peut être oui ou non universalisé ; s'il ne peut pas l'être, alors il est moins bon. Il s'est dit que manifestement ce comportement ne peut pas l'être, puisqu'il conduirait à un anéantissement de l'humanité. Cela ne correspond pas du tout à la question des prêtres qui ne peut concerner qu'une minorité de personnes, dans la mesure où il s'agit d'un idéal ascétique et non d'une pratique différente du plaisir.

Par ailleurs il est évident que c'est l'intérêt de la société d'avoir des familles équilibrées et les plus stables possible. On pourrait ajouter l'intérêt de l'enfant. La plupart des psychiatres affirment en effet que l'existence de deux modèles pour l'enfant est un point d'équilibre nécessaire.

— Nous voici déjà dans le domaine du jugement moral. Craignez-vous qu'on en arrive à ce qu'on ne puisse véritablement plus rien dire du tout sur ce plan ?

— Ah ! j'en suis persuadé. Un article récent de *La Voix du Nord* parlait de moi comme du député très controversé de la dixième circonscription du Nord. Je veux bien que certains de mes propos aient pu être controversés. Mais j'ai fait soixante-dix interventions à l'Assemblée. Il n'y en a que deux qui ont suscité une certaine polémique, et une seule mérite ce terme de « controversé ». Cette intervention a duré trois minutes. Et l'on étend la suspicion sur toute ma personne. Cela montre à quel point ce lobby exerce une pression quasi totalitaire sur l'ensemble des médias, et à travers eux sur une grande partie du monde politique.

— La famille, l'élément fondamental de la société, est menacée, avec les possibilités qui se dessinent en matière de procréation artificielle, dont certains disent qu'elles pourront aller jusqu'au clonage ou à l'utérus artificiel. Pensez-vous qu'à l'avenir on en arrivera à une explosion totale du modèle familial ?

— Oui, et c'est beaucoup plus grave. Cela me donne envie de reprendre une distinction que, bizarrement, je vais emprunter à Lionel Jospin. Il disait qu'il était pour l'économie de marché, mais pas pour la société de marché. Je suis assez d'accord avec cette formule. Parce que, effectivement, lorsque l'on échange des marchandises, c'est le marché. Lorsqu'on parle d'hommes et de femmes, alors ce n'est plus le marché. Il y a une perversion du libéralisme, qui consiste à étendre l'économie de marché à tout. L'enfant n'est pas une marchandise ; on ne passe pas commande d'un enfant ; on ne va pas se le faire fabriquer en Hollande parce que tel est son bon plaisir... L'enfant est un homme ou une femme qui a droit à un respect absolu, ce qui fait que le clonage, la procréation assistée, etc., sont à mon sens à proscrire. Sauf dans le cas extrêmement précis de la procréation assistée lorsque des parents (de sexes différents !) sont privés par la nature de procréer.

— Vous avez raconté, lors d'une récente intervention devant l'association Famille et liberté, qu'en tant que député vous rencontriez des jeunes « hétérosexuels » qui choisissent le pacs parce que ça coûte moins cher que le mariage.

— J'ai effectivement appris que la majorité des pacs qui sont conclus actuellement le sont entre des personnes de sexe différent : le pacs est clairement devenu un mariage au rabais. D'abord, effectivement, parce que ça coûte moins cher ; ça coûte surtout moins cher de se séparer ! Cela veut dire, deuxièmement, que certains ont trouvé normal que l'on affaiblisse encore davantage les liens qui sont essentiels à la perpétuation de la société et à sa stabilité. Alors on comprend l'idée qu'ils ont eue derrière la tête : celle d'un individualisme le plus total possible. C'est Camus qui disait que, finalement, il fallait choisir entre être solidaires ou solitaires.

Il est bizarre que certains qui parlent beaucoup de solidarité s'acharnent à créer la solitude. Et c'est une solitude qui d'ailleurs est en général beaucoup plus difficile à vivre pour les femmes, lorsqu'elles vivent cette solitude avec des enfants, et qu'elles doivent en assumer la charge, tandis que le géniteur est parti assumer sa liberté ailleurs. Dans toute cette affaire, il y a énormément de légèreté, et encore beaucoup plus d'hypocrisie.

— Pensez-vous qu'il faille abroger le pacs ?

— J'y suis tout à fait favorable.

— Et vous êtes une exception. Faut-il une forme particulière de courage pour dire cela ?

— Pour moi, la politique et le courage sont indissociables. Si on n'a pas un peu de courage, alors on doit faire autre chose. On ne fait pas de la politique pour être élu par tous les moyens. On fait de la politique pour avoir l'occasion d'exercer un certain nombre de responsabilités dans le sens du bien commun, si les électeurs vous en donnent le droit. A partir de là, lorsque vous avez une définition extrêmement claire et lucide de ce que j'appelle le bien commun, vous essayez de l'atteindre. Et vous essayez d'expliquer aussi à tous ceux qui s'y opposent pourquoi c'est le bien commun.

— Vous n'avez pas été très publiquement soutenu par l'UMP.

— C'est un paradoxe, dans la mesure où rien dans les statuts de l'UMP n'interdit de penser ce que je pense... au contraire. Je suis également complètement en accord avec la majorité des élus UMP, députés et sénateurs, qui ont rejoint l'entente créée par mon collègue Nesme, et qui est extrêmement claire sur le refus du mariage et de l'homoparentalité. Vingt-quatre de mes collègues ont même cosigné la proposition de loi que j'ai faite tendant à abroger les dispositions de la loi créant la HALDE, et en vertu desquelles je suis condamné. La position de l'UMP est assez incompréhensible. Elle ne peut être comprise que par un souci d'opportunité : ne pas déplaire à un lobby dont la puissance médiatique est absolument terrible.

— Nicolas Sarkozy a affirmé son hostilité au mariage homosexuel et à l'adoption homosexuelle, mais il veut un aménagement de l'autorité parentale, afin que, dans une couple homosexuelle, le deuxième partenaire puisse avoir des droits. Cette position vous satisfait-elle ?

— Non, j'y suis hostile, bien sûr. J'estime qu'on peut parfaitement être hostile à certaines des dispositions du candidat que l'on a soutenu.

— Il y a eu, au niveau européen, des cas similaires, comme celui de Rocco Buttiglione... Pensez-vous que l'évolution européenne actuelle empêche un député français (ou un autre) d'avoir sur ces sujets une certaine liberté de pensée et de manœuvre ?

— C'est une situation préoccupante. Je constate que M. Buttiglione a été victime d'une discrimination fondée sur ses opinions, opinions qui ne me paraissent pas contraires à la tradition chrétienne et européenne, ni aux valeurs européennes actuelles, au premier rang desquelles je place la liberté d'expression et de communication. C'est Kant qui disait : *serions-nous libres de penser, si nous n'étions pas libres de communiquer aux autres notre pensée ?* Sapristi ! Même si j'ai tort, je dois avoir le droit de communiquer ma pensée !

De ce point de vue, une ombre plane sur l'Europe, dont il faut bien mesurer l'importance : c'est le nazisme. Les Américains n'ont pas connu le nazisme, ce qui fait qu'ils n'ont pas cette espèce de culpabilité enfoncée au fond du cœur. En Europe, dans la mesure où l'on peut vous démontrer que le millième de ce que vous pensez a quelque rapport que ce soit avec une opinion qui, de près ou de loin, a été partagée par les nazis, vous êtes foutu. Et de ce point de vue-là, j'ai été ulcéré, vraiment ulcéré - c'est ce qui m'a atteint le plus - par la *Voix du Nord* évoquant Himmler à mon propos. C'est la chose que je n'accepte pas, parce qu'il n'y a aucun rapport entre un prof de philo, devenu député, citant Kant et Voltaire - pour ne pas dire Ratzinger - et Himmler ; comme si j'avais demandé la déportation, comme si je m'étais exprimé au nom d'un souci de faire suffisamment de Français pour pouvoir gagner la guerre contre les autres peuples, ce qui est exactement le discours d'Himmler. Le seul point commun dans cette affaire, c'est le point commun qu'ont tous les catholiques, tous les protestants, ou presque, tous les orthodoxes, tous les musulmans, tous les juifs, et je pourrais encore citer simplement tous ceux qui pensent avec un petit peu de sens des

responsabilités et qui pensent que l'homosexualité c'est moins bien, c'est tout.

— Sur un site néerlandais homosexuel on peut lire : « L'homosexualité c'est mieux ! »

— Mais oui, on y arrivera ! L'homosexualité n'est pas mauvaise seulement par rapport à la société, mais elle est mauvaise politiquement lorsqu'elle s'exprime sous la forme de lobby. Je tolère parfaitement les comportements homosexuels personnels. Ce que j'attaque, c'est la revendication sociale d'un groupement qui - quand on le comprend bien - a une idéologie profondément aristocratique au sens où l'aristocratie s'oppose à la démocratie. « Nous ne sommes pas comme tout le monde, nous sommes supérieurs aux autres, d'ailleurs nous avons un goût meilleur que les autres, il y a beaucoup plus d'homosexuels dans le monde de la culture, dans le monde de la création », etc.

— Vous avez parlé de bien commun en disant : du moment que les électeurs vous en donnent le droit. Est-ce le choix des électeurs qui fait le bien commun ?

— Je pense que le bien commun existe. Je pense que c'est aux politiques de chercher à le définir et à le faire atteindre. Mais bien évidemment ils peuvent se tromper, et le peuple peut aussi se tromper ; je ne dirais pas que le peuple ne se trompe pas. Il y a manifestement des exemples très clairs où le peuple a élu à sa tête des gens qui ne méritaient pas d'y être. Mais en revanche l'homme politique doit avoir ses propres convictions. Quitte à se faire battre aux élections. C'est ça la démocratie. Le plus terrible, c'est de se faire battre quand on a eu raison. Quelquefois la démocratie se trompe, mais elle se trompe par rapport à la réalité, elle ne se trompe pas dans sa légitimité.

— Vous avez eu dans le même temps des propos sur les rapatriés, à propos de la fameuse loi sur la présence française...

— C'est à la fois différent et semblable. Semblable dans la mesure où mes propos, et même mon intention, ont été totalement déformés. Cet amendement a été voté quatre fois. On ne peut donc pas dire que ce soit le hasard : la majorité a toujours été parfaitement d'accord avec ma pensée. Simplement, il faut savoir que la fameuse phrase qui m'a été reprochée ne comprenait ni le mot colonisation ni le mot colonie, mais présence de la France outre-mer. D'où mon effarement lorsque j'ai vu que cela suscitait une réaction hostile dans les Antilles, parce que, que je sache, c'est encore la France d'outre-mer, et que je sache sa présence n'est pas réellement contestée.

Enfin et surtout, venait juste après l'idée qu'il fallait parler aussi de la présence des troupes issues de l'outre-mer dans la libération de notre pays. Alors c'est un peu fort qu'on ait attaqué mon article 4 comme faisant l'apologie de la colonisation, voire de l'esclavage, ce qui est complètement aberrant, alors que c'était en fait les prémices du film *Indigènes*, sujet qui m'a toujours passionné.

Je vais vous faire une confidence : dans ma région il n'y a pas beaucoup de rapatriés, et mon intention était très différente de celle qu'on m'a prêtée. Je voulais surtout mettre en lumière le rôle positif, aussi bien des harkis qui sont nombreux dans ma région, que des enfants et des petits-enfants de soldats qui se sont battus en Indochine, qui se sont battus pendant la Seconde Guerre mondiale à nos côtés. Je me disais (et c'était vraiment de l'angélisme !), que lorsque les professeurs se retrouveraient devant leurs élèves ils diraient : « Eh bien, que vous soyez Français de souche, que vous soyez enfants de pieds-noirs, que vous soyez enfants de harkis, ou que vous soyez enfants d'un ancien membre du FLN devenu français, mais dont le père avait servi l'armée française, vous avez tous des parents, des grands-parents qui ont fait quelque chose de bien pour votre pays. » C'était très éloigné d'une apologie de la colonisation. Mais là encore, ce fut le déchainement des terroristes d'extrême gauche. La pire, c'était Taubira avec une allusion à l'esclavage. C'était grotesque dans la mesure où mes exemples étaient médicaux ; scolaires - 100 000 élèves en 1900, un million d'élèves en 1960 en Algérie ; 80 % d'Européens en 1900, 80 % d'autochtones en 1960. Et Brazza qui met fin à l'esclavage dans toute l'Afrique centrale... Tout cela a été complètement occulté pour faire l'amalgame entre la présence de la France et la colonie ; la colonie, donc l'esclavage ; donc celui qui défend la présence de la France, défend l'esclavage. Vous savez, quand vous êtes devant la bêtise voulue ou non, il n'y a plus qu'à se taire...

Propos recueillis par  
Jeanne Smits et Olivier Figueras



## Remerciements

Je souhaite remercier publiquement les journalistes et les écrivains qui ont eu l'intrépidité de publiquement accueillir mon ouvrage sur *L'accord de Metz*, l'accord secret Rome-Moscou de 1962 en vue du concile Vatican II. Cela n'allait pas de soi. Il fallait en effet passer outre à plusieurs sortes de censures invisibles mais puissantes, des censures mondaines, des censures morales, de pressantes intimidations intellectuelles.

## Marxistes ?

Depuis l'effondrement de l'URSS, le parti communiste est en chute libre et n'a plus de députés qu'acrobatiquement octroyés, au prix de contorsions complaisantes, par les autres partis. La lente déliquescence de ce parti d'origine et d'obédience soviétiques laisse croire qu'en France le communisme désormais est tout à fait hors jeu. Et cependant il règne directement et indirectement dans les grands espaces culturels et médiatiques : le langage, les concepts, les raisonnements dominants y sont ceux d'une vulgate marxiste-léniniste qu'on ne distingue même plus comme telle car il n'y a rien qui s'en distingue véritablement dans ce monde de la presse obèse, de l'édition publicitaire, de la télévision, monde clos du faux-semblant et du mensonge.

Je ne voudrais donc pas manquer l'occasion de saluer et d'honorer autant qu'il dépend de moi ceux qui ont salué et honoré un opuscule ayant le double tort de montrer pourquoi notre Mère fut muette et en outre d'être signé de moi. Voici la liste de ces intrépides :

- Yves AMOSSE (*Renaissance catholique*).
- Jean AUGUY (*Lectures françaises*).
- Abbé Claude BARTHE (*Catholica*).
- Fr. Louis-Marie de BLIGNIÈRES (*Sedes et Sapientiae*).
- Anne BRASSIÉ (*Radio Courtoisie*).
- Yves CHIRON (*Aletheia*).
- J. DHAUSSY (*Una Voce*).
- Henry HOURS (*Le Bulletin des lettres*).
- Patrick KERVINEC (*La Nef*).
- Abbé Philippe LAGUÉRIE (*Mascret*).
- Philippe MAXENCE (*L'Homme nouveau*).
- Joël PRIEUR (*Minute*).
- Michèle REBOUL (*Monde et Vie*).
- J.M. URVOY (*Écrits de Paris*).

• Et Jean COCHET, Rémi FONTAINE, Danièle MASSON, Jacques TRÉMOLET DE VILLERS dans *Présent*.

Si cette liste comporte quelque omission elle est involontaire : il s'agit alors d'un article qui ne serait point parvenu à ma connaissance.

J.M.

# Tricentenaire de Buffon

Etonnant destin littéraire ! Jusque vers 1900, Buffon fut considéré comme l'un des quatre « grands » du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant d'être supplanté par Diderot auprès de Montesquieu, Voltaire et Rousseau. Lui-même était convaincu qu'il survivrait pour les qualités de sa prose, c'est le sens de son « mot » le plus fameux, dans le discours de réception de 1753, où il voulut flatter les académiciens qui l'accueillaient en expliquant que d'un savant on retient seulement l'invention (elle est un simple constat qu'un autre aurait pu faire : « Ces choses sont hors de l'homme »), tandis qu'une belle œuvre littéraire assure l'immortalité : « *Le style est l'homme même*, le style ne peut ni s'enlever, ni se transporter, ni s'altérer. »

Mais Buffon n'avait pas vu qu'un style, pour être irremplaçable, doit traduire une personnalité vraiment originale, et pas seulement appliquer avec talent les recettes du « sublime », comme il disait. Nous avons donc renvoyé aux oubliettes *l'Histoire naturelle*, qui fut un grand best-seller au XIX<sup>e</sup> siècle encore, mais qui n'était plus au XX<sup>e</sup> que prétexte à illustration : Benjamin Rabier, Félix Lorioux, Picasso lui-même planchèrent sur les *Animaux* de Buffon.

## Des animaux dépravés

Il y a des spécialistes qui n'aiment pas leur sujet. L'historien Georges Duby déteste les gens du Moyen Âge, leurs façons de vivre, leurs goûts, leur piété. Le naturaliste Buffon nous fait sourire tant il semble haïr ces grosses bêtes qui ont travaillé pour sa gloire (les petites bêtes, il les abandonnait avec mépris à l'abbé de Réaumur). Le loup ? « Il n'y a rien de bon dans cet animal que sa peau. » Le chat ? « Un domestique infidèle », « l'élever pour s'en amuser » est un « abus », tous « ont une malice innée, un caractère faux, un naturel pervers, que l'âge augmente encore et que l'éducation ne fait que masquer ». L'ours ? Certes, « on prétend que la femelle se couche sur le dos pour recevoir le mâle, qu'elle l'embrasse étroitement, qu'elle le retient longtemps », mais « ses ressemblances grossières avec l'homme ne rendent que plus difforme cet ani-



La buse, « animal stupide » (Buffon), a tout de même eu la présence d'esprit de poser devant la tour seigneuriale de Montbard.

mal ». Oui, la girafe est un des animaux « les plus beaux », mais c'est aussi « l'un des plus inutiles ». Quant au tigre, « trop long de corps, trop bas sur ses jambes, la tête nue, les yeux hagards », « il n'a que les caractères de la basse méchanceté », « il dévore ses propres enfants », etc. Et Buffon conclut : « Que ne l'eût-il à l'excès, cette soif de son sang ! ne pût-il l'éteindre qu'en détruisant dès leur naissance la race entière des monstres qu'il produit. »

Ce genre d'envolée mélodramatique est ce que son style a de plus insupportable. Mais il pratique souvent, il faut le dire, une langue plus simple, souple, variée, et les amis des animaux liront avec intérêt l'anthologie proposée par la collection de la Pléiade, avec les notes de Stéphane Schmitt, une bonne préface de Michel Delon sur la « réception » de Buffon en France (de Diderot à Reboux et Muller), et une centaine d'illustrations d'origine : 24 planches pour les chiens, 4 pour les chats, 2 pour les furets, etc. La buse et le tigre n'ont pas été retenus, nous les offrons en prime à nos lecteurs.

Les animaux ne constituent qu'un tiers de ce volume de la Pléiade (1 678 p., 57 euros jusqu'au 30 juin, Paris des années 1950 où il rencontre Greta Garbo, côtoie Juliette Gréco, prend le thé avec Beckett, fréquente Cioran et Henri Michaux.

En 1953, Paysero épouse la fille d'un des plus grands poètes français, Jules Supervielle (2). Ses activités diplomatiques (1960-1975) lui permettent d'observer de près la politique mondiale. Jusqu'au jour où un coup d'État militaire en Uruguay le démet de ses fonctions. Il devient alors directeur de la revue *Contrepoint*, puis journaliste à *L'Aurore*.

Il écrit, en ouverture de ses mémoires :

« Puisqu'il est toujours nécessaire de naître poète pour être un poète, essayons de naître poète ; toute vie étant un roman, racontons une vie qui sera le roman d'une vie. » Et il ajoute : « Le protagoniste composera ce roman agacé par de cuisants prurits métaphysiques. Faute d'avoir fait lui-même l'expérience que tous les hommes sont mortels, il se résolut à devancer l'éventuelle vérification d'une pareille hypothèse. »

sible de reproduire la quarantaine de volumes de *l'Histoire naturelle*, et Buffon les a d'ailleurs écrits en collaboration, d'autres savants lui servant de « nègres ».

## Statufié de son vivant

L'homme Buffon est difficile à cerner. Est-il bourgeois ? est-il aristocrate ? Son père Benjamin-François Leclerc est en réalité le premier noble de la lignée. Il sut habilement placer ses héritages dans l'achat d'une ancienne seigneurie de Buffon (érigée en comté en 1772) près de son village de Montbard, et d'une charge au Parlement de Dijon.

Georges-Louis, son fils aimé, notre Buffon, était-il un homme d'action ? un homme de pensée ? Ce fut à vrai dire un athlète en sa jeunesse, excellent duelliste, qui à 21 ans tua un officier croate à Angers, et faillit, à 31 ans, en faire autant du cousin d'un duc, en Angleterre. Entrepreneur en sylviculture et en fonderie pour son compte personnel, à Montbard, il était capable en même temps, à Paris, de diriger le Jardin du Roi (l'actuel Jardin des Plantes, où il eut sa statue de son vivant même), de l'étendre, de le doter d'un corps enseignant de qualité, sans préjudice de ses propres travaux de librairie, de ses activités académiques et mondaines, de la gestion de sa maisonnée – nombreuse et hospitalière. Il se faisait tirer par les pieds à 5 heures tous les matins, recevait à sa table tous les après-midi de 14 h à 16 h...

A Versailles, à Paris (chez Mme Geoffrin, Mme de Pompadour, puis Mme Necker), il était bien en cour, mais on se plaignait de le voir peu. Envisageant les choses de haut, ne se connaissant guère d'égaux, il fut vite allergique à la coterie philosophique, et donc en froid avec d'Alembert, puis Condorcet, plus traditionnel qu'eux en politique, plus monarchiste, et plus secret sur le plan religieux, où il tenait à garder les formes (il avait son aumônier privé, comme Voltaire à Ferney). Le « parti » lui en voulut, comme l'attestent les lignes fielleuses de

suite page II

Robert Le Blanc

## L'abbé Le Blanc

Je ne saurais célébrer le tricentenaire de Buffon sans y associer mon homonyme l'abbé Le Blanc (Jean-Bernard), né lui aussi à Dijon en 1707.

Quoique d'origine modeste (on le disait fils de geôlier), il fut le condisciple et l'ami de Buffon au collège des jésuites, car il se destinait à l'état ecclésiastique. A 24 ans, il vint s'installer à Paris, avec pour toute recommandation des *Élégies* et un *Poème* sur la Bourgogne et ses écrivains. En 1735, la Comédie française accepte sa tragédie *Aben Said ou l'Empereur des Mogols*. Succès d'estime, mais sans lendemain. L'abbé Le Blanc se met alors (ou se remet ?) à l'anglais, et publie en 1745, comme Muralt en 1725 et Voltaire en 1734, des *Lettres anglaises*. Il parvient même à susciter, après la traduction de ses *Lettres* en anglais, la première controverse internationale sur Shakespeare, les Anglais trouvant l'abbé trop sévère pour l'auteur d'*Hamlet*.

Bien entendu, Voltaire, après quelques échanges d'amabilités (l'abbé habite alors « rue Saint-Honoré, près des Quinze-Vingts, à l'enseigne de la mignonnette ») prit ombrage de cette concurrence. Il tint désormais Le Blanc pour le littérateur le plus méprisable de la terre, lui barra l'entrée à l'Académie et répandit qu'« il mangeait encore plus qu'il ne parlait ».

Pourtant l'abbé Le Blanc avait gagné les bonnes grâces de la Pompadour (peut-être grâce à Buffon ?). Il obtint le titre d'historiographe des Bâtiments du Roi, et à ce titre accompagna en Italie, avec Soufflot et Cochin, en 1750-1751, le frère de la marquise qui, nommé Directeur général des Bâtiments, allait apprendre sur place l'Histoire de l'art. En Italie, à défaut de l'Académie française, il put devenir membre de l'Accademia della Crusca et de l'Istituto Marsiliano de Bologne. Mais il mourut pauvre, à Paris, en 1782. Il avait traduit les *Discours politiques* du philosophe Hume.

La seule lettre conservée de Buffon à Le Blanc, très amicale, lui est adressée lors du voyage à Rome. Elle contient la fameuse phrase où Buffon manifeste son mépris des contradicteurs (en l'occurrence jansénistes) : « *Chacun a sa délicatesse d'amour-propre ; la mienne va jusqu'à croire que de certaines gens ne peuvent pas même m'offenser.* »

R.L.B.

## Ricardo Paseyro : « Toutes les circonstances sont aggravantes »

# Les tribulations d'un Uruguayen francophile

L'ouvrage de Ricardo Paseyro, *Toutes les circonstances sont aggravantes* (Ed. du Rocher), est sous-titré : « Mémoires politiques et littéraires ». C'est beaucoup plus que ça : Paysero, s'il fut diplomate (il ouvrit le premier consulat uruguayen à Rouen en 1960), n'est pas du genre à tourner sept fois sa plume dans son encrier avant d'écrire. D'où des anecdotes, des portraits, des scènes de genre et, à l'occasion, des règlements de comptes, dont un, très savoureux et très cruel contre une fausse idole, Pablo Neruda (1).

Poète reconnu à sa juste valeur en Espagne et en Amérique du Sud, grand voyageur, critique littéraire, journaliste, biographe, Paysero porte un regard intelligent sur le monde. On pense, en le lisant, à V.S. Naïpaul qui, lui aussi, a promené un regard acéré sur le monde avec ce petit « plus » qui fait la grande différence entre nos écrivains hexagonaux et nombrilistes et les écrivains de haute altitude : le don d'empathie.

Ce qui n'empêche pas – et tout au contraire – la lucidité. Quand il publia *Le Mythe Neruda*, il fut insulté et boycotté par l'*Intelligentzia*, Neruda lui-même essayant d'empêcher la diffusion du livre, multipliant les attaques diffamatoires, le traitant de « canaille ». Sans s'enlever, Paysero répondit : « Je crois normal de mépriser un être qui a écrit : "Staline est plus savant que tous les hommes ensemble". » Et Neruda n'eut pas le prix Nobel au début des années soixante. ¡ Viva Paysero !

Alain Sanders

(1) On relira, sur le sujet, son essai, *Le Mythe Neruda*, L'Herne, 1965 (édition revue et corrigée en 1972).

(2) Paysero a écrit un très solide *Jules Supervielle, le forçat volontaire* (Le Rocher, 1987).

### Page II

— Rémi Fontaine : « Parole de Scout ». Une chanson de geste pour « vivifier les feux de camp, par Jean Cochet

— Tricentenaire de Buffon (suite de la page I), par Robert Le Blanc

— Libérez-vous des chaînes, par Jeanne Smits

### Page III

— Une chronologie d'histoire de la France, par Yves Chiron

— Les expositions. Au château de Vincennes : Le donjon se visite, par Samuel

## Rémi Fontaine : Parole de Scout

Une chanson de geste pour  
« vivifier les feux de camp »

En trente-huit textes courts, serrés et didactiques (au meilleur sens du terme), trente-huit récits à l'écriture souple, claire et rapide, souvent empreinte de poésie et renforcée de citations religieuses ou littéraires, Rémi Fontaine illustre de façon concrète toutes les valeurs fondamentales du scoutisme chrétien. Chaque texte, irrigué par un précepte évangélique, développe, en un temps où elles font si cruellement défaut, les vertus de l'honneur chevaleresque. Récits viriles dont la foi, l'espérance et la charité forment en quelque sorte l'armature céleste.

« La chevalerie, à son origine, était une institution sacrée (...) qui obligeait ses profès à des vœux solennels, à de nombreuses observances. » C'est ce sacré courtois et généreux que Rémi Fontaine cherche à instiller, par une sorte de chanson de geste moderne, dans l'esprit des jeunes scouts.

Dans sa préface, le père Jean-Paul Argouarc'h écrit notamment : « Pour vivifier nos feux de camp et nos veillées, voici de magnifiques textes. Notre scoutisme comme un immense feu de camp a toujours besoin d'être alimenté. Les feux de camp sont très divers, ils sont parfois solennels et ils font appel à l'art dramatique ou bien ce sont des veillées intimes comme celles que faisaient les paysans dans les chaumières d'autrefois. On y évoque l'histoire de France et l'histoire de l'Eglise : les héros, les saints, les martyrs, toute une chrétienté en marche vers le ciel. (...) On se laisse gagner par la poésie de la nuit... et c'est le moment d'écouter. Ma reconnaissance va vers Rémi Fontaine qui sait nous élever l'âme (...). "Dieu est un feu dévorant", nous dit saint Paul... Nous avons reçu le flambeau scout pour qu'il brûle, pour qu'il réchauffe, pour qu'il éclaire... A nous de le transmettre car le scoutisme se vit dans la splendeur de la lumière divine. »

*Parole de Scout* est avant tout un splendide instrument de transmission. Un vitrail coloré par où entre la lumière divine dans le temple du scoutisme... - J.C.

Sans haine mais  
non sans ennemi !

Et moi, je vous dis : aimez vos ennemis...

Matthieu 5, 44

Baden-Powell raconte comment, après une chasse au lion particulièrement coriace en Afrique, il fut surpris de voir les indigènes avec qui il avait participé au combat honorer la dépouille du roi des animaux. Dans une sorte de danse rituelle ces hommes primitifs rendaient ainsi hommage à leur ennemi abattu.

— Ils donneraient bien des leçons à qui les traite de sauvages, se dit Baden-Powell en pensant à la barbarie des guerres modernes qui a besoin notamment de salir et haïr l'ennemi et plus encore le vaincu : « Malheur aux vaincus ! »

L'estime d'un adversaire loyal est pourtant vertu chevaleresque, vertu de civilisé sublimée par le christianisme qui nous demande carrément d'aimer nos ennemis.



Sainte Thérèse de Lisieux, pour sa part, recherchait exprès la compagnie des religieuses qui lui étaient le moins agréables dans son couvent : « Je veux être aimable avec tout le monde (et particulièrement avec les

sœurs les moins aimables) pour réjouir Jésus et répondre au conseil qu'il donne dans l'Evangile à peu près en ces termes : « Quand vous faites un festin, n'invitez pas vos parents et vos amis, de peur qu'ils ne vous invitent à leur tour et qu'ainsi vous ayez reçu votre récompense... mais invitez les pauvres, les boiteux, les paralytiques, et vous serez heureux de ce qu'ils ne pourront vous rendre, car votre Père qui voit dans le secret vous en récompensera. »

Se gêner, se forcer pour les autres, céder un peu de son « droit » pour leur rendre la vie plus souriante ou moins pénible, c'est le début de la concorde qui finalise toute vie commune.

Conçoit-on la vie d'un couple, d'une famille, d'une patrouille, d'une cité, sans un minimum de courtoisie naturelle pour mieux se supporter mutuellement ? Comme la musique, elle adoucit les mœurs !

« Elle est le tact et la délicatesse que l'amour substitue aux brutalités du barbare et de l'égoïsme, écrit le père Forestier. Un scout courtois, ce n'est rien moins que le triomphe de l'esprit sur la chair et le sang. C'est la douce lumière qui peut guider, hors de ses instincts, l'humanité, l'éduquer de l'animalité pour l'aider à prendre sa ressemblance divine. (1) »

La courtoisie est fleur de chrétienté et de chevalerie. A cueillir sur la « petite voie » enseignée par sainte Thérèse.

Heureusement, il est encore des soldats chevaleresques qui connaissent et cultivent la valeur des vertus militaires. Comme cet aviateur français durant la guerre du Golfe, digne héritier de Guynemer :

— Oui, nous connaissons la plupart des pilotes irakiens. Nous avons été formés avec beaucoup d'entre eux. Certains ont même été nos élèves. Nous allons à présent les combattre. Mais nous avons de l'estime et du respect pour eux !

## Rémi Fontaine

(1) *Scoutisme missionnaire*, M.-D. Forestier, OP, aux Presses d'Ile-de-France.

• Rémi Fontaine, *Parole de Scout*. Illustrations de Daniel Lordey. Editions Sainte-Madeleine, 186 pages.

## Tricentenaire de Buffon

## suite de la page I

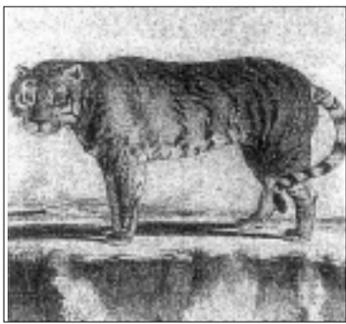
Marmontel : « Buffon, mal à l'aise avec ses pairs, s'enferma chez lui avec ses commensaux ignorants et serviles, n'allant plus ni à l'une ni à l'autre académie, ménageant à part sa fortune chez les ministres et sa réputation dans les cours étrangères, d'où, en échange de ses ouvrages, il recevait de beaux présents. » Grimm et Diderot, qui cultivaient volontiers le genre larmoyant, n'avaient pas digéré son éloge de la chasse (dans son chapitre du Cerf en 1756), belle réplique à l'*Encyclopédie*.

## Pour et contre Buffon

Il semble, en son for intérieur, être passé du matérialisme au déisme. Son Dieu est finalement assez proche de celui de Voltaire : « Il fonde la nature sur des lois invariables et perpétuelles », il n'est point « attentif à conduire une république de mouches, ni fort occupé de la manière dont se doit plier l'aile d'un scarabée » (1753). Cette pointe est à l'adresse du Réaumur, et de Condillac dont la statue de cire copiait un peu (en plus matérialis-

te, paradoxalement) l'éveil du premier homme au tome III (1749) de l'*Histoire naturelle*. Mais Voltaire, enthousiaste de Newton comme Buffon, était allergique aux « vastes penseurs » sur la formation de la planète et rejetait en se moquant les découvertes de fossiles dans les montagnes.

La vie privée et la vie publique de Buffon sont fort bien retracées (avec illustrations en couleurs) dans le petit *Buffon* de la collection Gallimard-Découvertes (128 p. 13 euros) du Pr Yves Laissus (qui semble ignorer



Le tigre semble attristé par la cruauté de Buffon à son endroit.

qu'il n'y a pas de « fondamentalistes » dans l'Eglise catholique, ni chez les orthodoxes). C'est en même temps un habile plaidoyer pour le grand homme. On trouvera le réquisitoire, pour faire contrepoids, dans un livre savoureux d'Albert t'Serstevens, *Escales parmi les livres* (peut-être encore disponible aux Nouvelles Editions latines). T'Serstevens, grand admirateur de Réaumur, « le père de l'entomologie française », éreinte sur huit pages Buffon le Grand Phrasier, son style, ses bourdes et sa vie privée. Pour celle-ci, il s'appuie, comme tout le monde, sur le fameux *Voyage à Montbard* (1785) d'Hérault de Séchelles. Le volume de la Pléiade n'a pas retenu ce texte sulfureux, mais la collection Folio en donne l'essentiel, dans son n° 1569 : Buffon. *Histoire naturelle*, choix et notes de Jean Varloot... lequel qualifie les catholiques d'« adorateurs de Marie » (p. 318). C'est fou, tous ces critiques patentes du catholicisme qui ignorent que le premier commandement de tous les catéchismes a toujours été « Tu adoreras Dieu seul... ». Buffon, lui, savait cela.

R.L.B.

## LIBÉREZ-VOUS DES CHAÎNES

DIMANCHE 17 JUIN

## Vague bleue

On zappera, comme d'habitude les soirs d'élections, dès 18 h 50 sur TF1, F2, F3... Pour compter les communistes à l'Assemblée, car il y en aura, pour mesurer l'ampleur de la victoire sarkozyste et peut-être même, si les commentateurs interchangeables finissent par s'intéresser aux vrais enjeux, pour prévoir le nombre de votes positifs pour le soi-disant mini-traité européen de Sarkozy. Mais je n'y compte pas trop. Cela fait partie de l'entourloupe. Surtout ne pas évoquer la réalité des choses : on en est déjà à la mise en scène médiatique pour habiller un jeu de dupes où les Français « choisissent » essentiellement des enregistreurs de décisions européennes. Où les dirigeants, soutenus par des médias complices, s'arrogent le droit d'interpréter les votes comme ils l'entendent. C'est le cas pour le mini-traité : Sarkozy s'autorisera de sa « vague bleue » pour renverser le résultat sans appel du référendum sur l'Europe. Mais il s'assoit aussi dessus pour faire pencher son gouvernement à gauche : comme si les Français avaient voté pour cela...

Pour se reposer de PPDA, Claire Chazal, David Pujadas, Elise Lucet... sur Arte, à 19 h 00, diffusion de « L'art de la fugue » de Jean-Sébastien Bach. L'art de fuir !

LUNDI 18 JUIN

## Déjà les vacances !

A peine sorti des ponts de mai, on prépare les congés d'été. Et un vent de nostalgie souffle sur la télévision. Façon aimable de signaler le 50<sup>ème</sup> anniversaire promotion aux inamovibles Gainsbourg, Bardot, Trénet, Mitchell, Perret... qui, chacun à sa façon, ont chanté la grande transhumance de l'été. « Les vacances en chansons » (20 h 50 sur F3) donnent ainsi à Christophe Hondelatte l'occasion d'une enquête sans recherche ; il suffit de se laisser flotter, comme le chien au fil de l'eau, au rythme d'une nostalgie dont il ne sera pas dit qu'elle a parfois un goût amer... Parce que synonyme d'amours sans lendemains, de conquêtes vite oubliées (et que deviennent les conquises ?), d'une insouciance source de soucis dont nous voyons aujourd'hui les conséquences. A la même heure (20 h 40 sur F5), sans changer de thème mais en nettement mieux : *Le Tour vu par Antoine Blondin*. Le Tour de France, bien sûr : on nous promet un bel hommage à travers les chroniques du hussard dans *l'Equipe*...

Ceux qui payent pour voir pourront se pencher sur « Jean-Paul II : contre-enquête sur l'attentat », où l'on nous expliquera, en gros, que Mehmet Ali Agca, « militant d'extrême droite » (bien sûr !) a peut-être été manipulé par la CIA. Fallait y penser ! (Canal +, 22 h 30, en crypté).

MARDI 19 JUIN

## Big Brother

Du désordre chez vous ? Pas de problème, deux ménagères de plus de cinquante ans sont prêtes à traquer vos piles de vêtements à repasser, vos vieux papiers, votre chère poussière, les acariens et les jouets d'enfants, le tout sous l'œil de la caméra. C'est une émission qui aurait pu attirer, naguère, Strauss-Kahn, grand égareur de cassettes-vidéo et de pièces à conviction, et aussi (soyons honnête), l'auteur de ces lignes. Mais voilà, je ne crois pas à l'étalage, même du linge propre, en public ; et même je n'y crois pas tout court. Le seul intérêt de ces (faux ?) « reality shows » qui en sont aussi profondément dénués, est pédagogique : c'est bien de faire du

petit écran le juge, le conseiller, le formateur, celui qui enseigne ce qu'il faut croire, espérer et faire. (M6, 11 h 10.)

Vous me trouvez exagérée ? Voyez Arte, à 20 h 45 : « Total contrôle » vient confirmer les pires augures des plus pessimistes des oiseaux de malheur en détaillant de quoi sera faite la « société de la surveillance » où les êtres humains, munis de puces implantées, seront identifiables partout et suivis à la trace dans leurs moindres gestes. Il paraît que le stress du flicage permanent atteint déjà certains employés. C'est tout de même plus confortable de n'être vu que par le Bon Dieu, car Il est bon, justement !

MERCREDI 20 JUIN

## Au moins, c'est clair !

Si vous aviez raté *Clara Sheller*, série en six épisodes déjà diffusée il y a deux ans, empresses-vous surtout de faire de même. « Audacieuse », au « ton nouveau », « crue, jamais vulgaire », la « sitcom » à la française conte les aventures d'une journaliste branchée à Paris, colocataire d'un jeune homme homosexuel qui n'a pas encore fait son « coming out » et qui a besoin de cette... couverture. Le reste est à l'avenant. Clara et JP n'ont pas de scrupules moraux, si ce n'est d'avoir, une fois, dans un moment d'égarément, couché ensemble : lui a l'impression d'avoir trompé tous les hommes de la terre et elle de l'avoir détourné de son devoir. Décidément, tout cela sent trop mauvais. Passons outre. (F2, 20 h 50.)

## Génocide arménien

Arte, 20 h 40 : cette rediffusion d'un documentaire de 2005 sur le génocide arménien devrait au contraire mériter une petite station. Comment les deux tiers des Arméniens vivant dans l'Empire ottoman auront été exterminés en 1917. Si le devoir de mémoire existe, il doit s'étendre aussi à cela.

JEUDI 21 JUIN

## Et plus clair encore...

Quoiqu'en crypté, on décernera cette semaine la palme de la démocratisation télévisuelle et obligatoire aux deux épisodes inédits de « The L Word », une série américaine sur les amours lesbiennes. « Touchant, drôle, dérangeant, cru... » Côté critique, il n'y a pas plus superlatif. Voilà enfin une série qui milite pour le droit à l'indifférence et aussi le droit à l'adoption des lesbiennes : osez faire le contraire, et vous ne serez pas seulement vieux jeu, mais homophobe. (Cabal +, 22 h 35.)

VENDREDI 22 JUIN

## DÉCIDÉMENT, ON PART

« Les 10 commandements des vacances » (TF1, 20 h 50) ; « Voyages et odyssées » sur *Thalassa* pour donner le goût des croisières (F3, 20 h 55) ; « Le goût des vacances » où, à 23 h 25 sur la même chaîne, Leslie Bedos, fille de Guy, repart sur la Nationale 7 des sixties... Mais que feraient les réalisateurs sans cette manne de sujets trépidants, passionnants, innovants ? Eh bien, ils feraient comme Arte à 20 h 50, en diffusant à une heure de grande écoute un douloureux téléfilm, *Lady Chatterly et l'Homme des bois* à propos duquel je n'irai pas vous faire un dessin. Ces dernières semaines, la chaîne culturelle aura multiplié les émissions à thématique « érotique ». Besoin d'audience ?

Ce n'est finalement pas si mal, les vacances : on éteint la télé et on claque la porte. Ça nous dispensera de regarder le programme pour le...

SAMEDI 23 JUIN

Jeanne Smits

# Une chronologie d'histoire de la France

par Yves Chiron

Il y a un peu plus de dix ans, sous un titre un peu différent, Bernard Marchal publiait une chronologie de l'histoire de la France. Cette nouvelle édition compte deux fois plus de pages, elle a donc été augmentée et aussi corrigée. Bien sûr, on ne sera pas d'accord avec tous les choix de l'auteur. Le premier, sans doute : faire commencer l'histoire du peuplement de la France à « 300 000 av. J.-C. », avec le « temps des chasseurs » de Dordogne et d'ailleurs. Cette date me semble une des impostures invérifiables (au sens popperien du terme) que diffuse une certaine science tout à fait officielle.

Autre désaccord quand, pour évoquer le statut canonique de la FSSPX, Bernard Marchal cite un extrait de la thèse du P. Murray, de 1995. Mais le même auteur s'est rétracté ensuite... Affaire curieuse, d'ailleurs, mais qu'on ne peut éluder.

Cela dit, on ne pourra qu'être séduit par l'ambition de l'auteur. Pour chaque période de l'histoire nationale, on trouvera une chronologie, une généalogie, un tableau de la vie religieuse, un tableau de la vie littéraire, intellectuelle et artistique, un tableau des progrès techniques et scientifiques et un ou plusieurs textes significatifs. A l'occasion, Bernard Marchal sait n'être pas prisonnier de la chronologie et il signale, utilement, des faits significatifs qui débordent de l'époque qu'il évoque. Ainsi dans son tableau général des Capétiens, il signale que les trois branches des Capétiens, qui ont régné successivement en France, ont chacune fini par les règnes successifs de trois frères : à partir de 1314, mort de Philippe le Bel, règne successif de ses trois fils (Louis X, Philippe V, Charles IV), les derniers Capétiens directs ; à partir de 1559, mort d'Henri II,

règne successif de ses trois fils (François II, Charles IX, Henri III), les derniers Valois ; à partir de 1774, mort de Louis XV, règne successif de ses trois petits-fils, avec l'interruption de la Révolution (Louis XVI, Louis XVIII, Charles X), les derniers Bourbons.

## Documents annexes

La chronologie de Bernard Marchal se termine par douze documents annexes qui sont consacrés à des réalités significatives, selon l'auteur, de l'histoire de France. On trouvera d'abord deux pages sur les lis, symbole de la dignité royale. Puis deux pages sur Théodulphe, moins connu qu'Alcuin, mais tout autant important que lui par son œuvre scolaire sous les Carolingiens (il est le fondateur des écoles monastiques de Fleury). Il y a encore des pages sur le Mont-Saint-Michel, sur la Couronne d'Épines ou encore sur la lutte de la chrétienté et de l'islam en Méditerranée entre 870 (les Arabes s'emparent de Malte) et 1571 (bataille de Lépante). Autre sujet, rarement évoqué celui-là, l'histoire des aumôniers militaires dans les armées de la France, depuis les débuts de la monarchie.

C'est donc un livre bien fait, fiable (malgré quelques désaccords – encore un : la façon d'exposer le différend légitimiste-orléaniste), qui rassemble une somme impressionnante de connaissances sur l'Histoire de France. Un de ces livres qui devraient figurer dans toutes les bibliothèques familiales, utiles à toutes les générations.

Y.C.

● Bernard Marchal, *Histoire de la France. Chronologie*, Editions de Paris, 302 pages.

# Au château de Vincennes Le donjon se visite



Le donjon vu de l'Est © Schwa Ltd

Pour le Parisien moyen, Vincennes n'est qu'une direction suburbaine indicative, un terminus extra-muros aux antipodes de la Défense. Tout l'oppose à la Défense, d'ailleurs : c'est un lieu d'histoire et non un quartier d'affaires ; la pierre y absorbe la lumière pour la restituer colorée et adoucie, à l'inverse des surfaces vitrées des gratte-ciel dont les reflets sont aveugles et hostiles.

L'occupation du site commence au XII<sup>e</sup> siècle. D'abord simple relais de chasse royal en forêt de Vincennes, il se palatalise peu à peu et Jean le Bon, au XIV<sup>e</sup>, entreprend l'édification du donjon. Son fils Charles V achève le donjon, et ceint l'ensemble d'une fortification. Résider à Vincennes et y gouverner était stratégique : cela permettait de surveiller les mouvements d'humeur de Paris tout en restant protégé de leurs effets. Charles V n'était pas près d'oublier les remous suscités par les revendications d'Étienne Marcel.

Il entama également la construction d'une Sainte-Chapelle pour y garder une épine de la Sainte Couronne (les autres étant honorées dans celle de Paris), qui ne fut achevée que sous Henri II par Philibert Delorme. Elle vient d'être fermée au public et sa restauration va commencer, maintenant que celle du donjon est achevée.

Pour découvrir le donjon, la visite guidée est fortement recommandée. Elle dure une heure et demie. J'ai eu droit à une visite type : il y avait la dame qui pose des questions sans écouter la réponse ; et le monsieur qui pose des questions pour le plaisir d'y répondre lui-même. Une humeur égale est aussi nécessaire, pour un guide, qu'une mémoire sûre.

Après un petit détour par les vestiges de la fontaine du manoir d'origine, auprès desquels un chêne a été planté en mémoire de saint Louis, on se dirige vers le châtelet, petite construction fortifiée qui protégeait l'entrée du donjon mais comportait aussi des bureaux et des « pièces à vivre » (pour parler comme un décorateur). Sa façade était très ornée mais peu de sculptures ont résisté. Les armes du roi ont été bûchées, ainsi que deux dauphins, encore lisibles malgré tout – le lien est fait avec les chartes actuellement exposées au Archives nationales (*Présent* du 26 mai). Une sculpture de la Trinité couronnait le tout, il ne reste que le socle.

Le donjon a fière allure. La lisibilité de sa conception montre l'intelligence de l'architecte. De plan carré, cantonné d'une tour à chaque angle avec un aileron au sud, il s'élève sur cinquante mètres de haut. L'intérieur est tout aussi simplement pensé. Chaque étage est une pièce

unique, carrée donc, voûtée de quatre ogives contrebutées sur les côtés par l'épaisseur suffisante des murs et se contrebutant les unes les autres au centre en retombant sur une colonne, qui, du rez-de-chaussée aux étages supérieurs constitue en quelque sorte la colonne vertébrale du bâtiment. Cette colonne confère à chaque salle légèreté et élégance, et met en évidence l'harmonieuse proportion du plan et de l'élévation.

A l'architecture identique correspond un décor identique, du moins pour les trois premiers niveaux, qui sont ceux qu'on parcourt. Les ogives reposent sur des culots : à chaque angle on trouve un des éléments du tétramorphe ; les quatre autres culots sont occupés par un prophète – façon classique d'exprimer la continuité entre Ancien et Nouveau Testament. Cette répétition est assez rare pour une époque qui aimait la diversité des décors, et le thème uniquement religieux surprend dans un lieu profane, quand tant de motifs profanes se répandaient dans les édifices religieux. C'est bien la piété de Charles V qui s'exprime avec ces motifs déterminés – aux deux sens du terme : le cabinet du roi reprend encore le tétramorphe, et une des deux clefs de voûte est ornée d'une Trinité qui rappelait celle du châtelet.

Les siècles suivants ont eu le bon goût de ne pas modifier ni raser le donjon tandis que le site évoluait : Louis XIV confia à Le Vau l'édification de deux bâtiments, le pavillon du Roi et celui de la Reine. Mais, Versailles construit, le château de Vincennes perdit son rang de résidence et devint prison, une sorte de quartier VIP. Les cellules étaient aménagées dans les tourelles. Henri de Navarre, l'abbé de Saint-Cyran, le Grand Condé, le cardinal de Retz, Fouquet, Diderot, Mirabeau, Sade, Blanqui, Raspail... y firent un séjour. Napoléon y enferma son confesseur. C'est lui qui acheva l'arasement des tours, pour adapter le château à l'artillerie.

Les miniatures médiévales nous montrent le donjon et les tours émergeant des frondaisons serrées du bois de Vincennes. Aujourd'hui seuls restent le donjon et la tour dite « du village », et le panorama d'une commune de banlieue n'a rien de sylvestre ni de seigneurial. Cependant le château de Vincennes abrite le Service historique de la Défense, un rôle en parfait accord avec son importance patrimoniale.

Samuel

● *Château de Vincennes*, ouvert tous les jours 10 h - 12 h et 13 h - 18 h ; visite à partir de 10 h 15, toutes les demi-heures (durée 1 h 30). Entrée : 7,50 euros.

## Camper chez Claudel ?

Oui, c'est l'innovation la plus amusante des Rencontres de Brangués cette année : vous pouvez camper (installations sanitaires prévues) dans le parc du château qui fut celui de Claudel de 1927 à 1955, non loin de sa tombe (il suffit de joindre Marianne Perraud, tél. : 04 78 30 75 74, accrb@orange.fr).

Les deux premières journées (29 et 30 juin) tourneront autour du *Soulier de Satin*, avec évocation de J.-L. Barrault et présence de Geneviève Page le vendredi, évocation d'Antoine Vitez et présence de Florence Delay, Robin

Renucci, Didier Sandre le samedi. (Le film de Manoel de Oliveira sera projeté en deux temps, le vendredi et le samedi soir, à 22 h 30.)

La troisième journée (dimanche 1<sup>er</sup> juillet) tournera autour du metteur en scène Yves Beausse : il présentera à 14 h 30 son travail sur *L'Echange*, avec les quatre interprètes, et à 21 h 30 sa mise en scène de *Partage de midi* (Marina Hands et Eric Ruf seront là).

A noter le samedi à 11 h un entretien avec le metteur en scène allemand Stefan Bachmann, qui vient de monter à Berlin la trilogie des Coufontaine.

Le passe pour une journée est de 15 euros, pour trois jours de 25 euros (réductions pour étudiants, etc.) Navettes pour ceux qui viennent de Paris par le train, à la gare de Lyon-Saint-Exupéry (arrivée vendredi) 16 h 05, retour par le train de 21 h 28 (dimanche) et aux hôtels indiqués. (Renseignements : ACCRB, 21, place Tolozan, 69001 Lyon, ou Marianne Perraud.)



## Dinan

# Les remparts en danger

Un pan des remparts de la ville historique de Dinan, dans les Côtes-d'Armor, s'est effondré durant la nuit de mercredi à jeudi 7 juin sans faire de victimes.

Un responsable des services techniques de la ville a indiqué que le trou dans les remparts faisait entre dix et quinze mètres de large et six mètres de haut.

Selon ce responsable, l'effondrement pourrait avoir été causé par les violents orages qui ont touché Dinan la semaine passée. L'accident s'est pro-

duit rue du Général-de-Gaulle au-dessus de la Rance qui coule en contrebas de Dinan.

Fondée vers l'an mil par un seigneur du nom de Dinan, cette ville fortifiée a été successivement attaquée par Guillaume le Conquérant puis Jean IV duc de Monfort. Elle fut par ailleurs défendue par Bertrand Du Guesclin contre les Anglais. En été, de nombreux touristes français et étrangers visitent ses rues pavées et admirent les maisons à pans de bois de son centre historique.

G.G.



## Marie Eugénie de Jésus, fondatrice des Religieuses de l'Assomption

Marie Eugénie de Jésus, seconde Française canonisée par Benoît XVI, a fondé en 1839 les Religieuses de l'Assomption avec pour mission de donner aux femmes une véritable éducation à la fois scolaire et spirituelle.

Avec 14 écoles en France et une présence de sa congrégation dans 34 pays 168 ans plus tard, « elle a pleinement réussi sa vie », selon la responsable de tutelle des écoles françaises de l'Assomption, sœur Anne. « Marie Eugénie avait initié un combat pour l'éducation des femmes à son époque », rappelle la religieuse.

Anne Eugénie Milleret, de son nom de baptême, est née à Metz le 26 août 1817 et a passé son enfance dans une famille coscuse non pratiquante de Lorraine. Son père, haut fonctionnaire, se sépare de son épouse après s'être ruiné en 1830. Anne Eugénie part pour Paris avec sa mère mais celle-ci décède du choléra. A 13 ans, l'adolescente est recueillie par une riche famille amie à Châlons, mais elle ne se fait pas aux mondanités et s'enferme dans la solitude.

Son père la fait revenir à Paris où elle redécouvre la foi lors d'un

prêche à Notre-Dame au cours du carême 1836. Car, selon sa biographie officielle, c'était à sa première communion en 1829 qu'elle avait fait une « véritable rencontre mystique avec le Christ ». L'abbé Combalot, dont elle entend les prédications à Saint-Sulpice, l'oriente vers la fondation d'une congrégation pour l'éducation des jeunes filles. A 22 ans, elle fonde les Religieuses de l'Assomption avec pour adage « notre spiritualité est notre bien le plus précieux » et s'engage dans cette entreprise avec Kate O'Neill, une Irlandaise qui deviendra sœur Thérèse-Emmanuelle.

La première école ouvre en 1842, suivie de dizaines d'autres établissements en France et dans le monde, d'abord en Angleterre (1850), puis en Espagne (1865), en Nouvelle-Calédonie (1892), en Italie (Rome, 1888), même jusqu'aux Philippines (1892) et au Salvador (1895), encore de son vivant.

« Il y avait un désir de Marie Eugénie de donner aux filles un repère religieux qu'elle n'avait pas eu », souligne sœur Thérèse Maylis, l'archiviste de la congrégation qui a lu ses 12 000 lettres. « Mais en même temps, elle voyait dans l'édu-



cation une manière de les aider à trouver leur place dans la société et elle voulait, à travers cette éducation, travailler à transformer cette société », précise la religieuse. D'où l'amitié que Marie Eugénie entretiendra avec l'abbé Emmanuel d'Alzon, rencontré chez l'abbé Combalot, et qui fondera les Pères de l'Assomption six ans plus tard. Ce lien durera jusqu'à la mort du prêtre en 1880. Le décès, huit ans plus tard, de sœur Thérèse-Emmanuelle lui porte un autre coup. « Dieu, écrit-elle, veut que tout tombe autour de lui. »

Viellie, « un état où il ne reste plus que l'amour », elle s'efface peu à peu. Vaincue par la paralysie, elle meurt le 10 mars 1898. Elle sera béatifiée par Paul VI en 1975. Longtemps après sa mort, une jeune Philippine, Risa Bondoc, aujourd'hui âgée de 12 ans, condamnée par la médecine pour graves malformations congénitales, est guérie, ses parents l'ayant remise entre ses mains pour intercéder auprès de Dieu.

Le 27 janvier 2005 était proclamé au Vatican un miracle sur Risa Bondoc et dimanche, Marie Eugénie sera canonisée par Benoît XVI. En 2006, le Pape avait canonisé une première Française, Anne-Thérèse Guérin, née en 1798 en France mais qui fonda aux Etats-Unis la Congrégation des sœurs de la Providence de Saint-Mary-of-the-Woods.

### Quelques Français canonisés au cours des dernières décennies

En tout, l'ensemble des saints français reconnus par l'Eglise s'élève à quelque 3 500 hommes et femmes. Voici les noms de Français canonisés au cours des dernières décennies par Jean-Paul II.

1982 : Jeanne Delanoue (1666-1736), fondatrice de la congrégation Sainte-Anne de la Providence pour les pauvres et les vieillards.

1984 : Dix prêtres missionnaires en Corée au XIXe siècle, canonisation effectuée pour la première fois en dehors de Rome par Jean-Paul II.

1988 : Rose-Philippine Duchenne (1769-1852), missionnaire du Sacré-Cœur, partie évangéliser les Indiens en Louisiane.

1992 : Le jésuite Claude La Colombière (1641-1682), précepteur des fils de Colbert et conseiller spirituel de la duchesse d'York.

1993 : Claudine Thevenet (1774-1837) de Lyon, devenue religieuse après l'exécution de ses deux frères sous la Révolution française.

1995 : Eugène de Mazenod (1782-1861), aristocrate d'Aix-en-Provence, membre d'une association secrète antinapoléonienne et fondateur des Missionnaires oblates de Marie Immaculée.

1996 : Jean-Gabriel Perboyre (1804-1840), un lazariste du Lot devenu premier saint de la Chine où il mourut en martyr.

1998 : Dix membres des Missions étrangères de Paris qui figurent parmi 117 martyrs tués au Vietnam entre 1833 et 1861.

1999 : Marcellin Champagnat (1789-1829), fondateur des Frères maristes.

1999 : Nicolas Barré (1621-1686), conseiller spirituel de parlementaires et des « filles perdues ».

2001 : Léonie Françoise de Sales Aviat (1844-1914), qui a fondé une congrégation dédiée à l'évangélisation de la jeunesse ouvrière.

### Le processus de canonisation

La canonisation, dimanche dernier, par Benoît XVI de quatre Européens, dont la Française Marie-Eugénie Milleret, est la dernière étape d'un long processus dans l'Eglise catholique qui conduit le Pape à proclamer qu'un fidèle est un saint.

Le mot « canoniser » signifie que le nom d'une personne est inscrit dans le canon ou liste des saints. Pour l'Eglise, cela signifie que le nouveau saint est en toute certitude avec Dieu. Son nom est inscrit dans le calendrier de l'Eglise, c'est-à-dire qu'un jour de fête lui est attribué, en l'occurrence le 10 mars pour Marie-Eugénie Milleret.

L'Eglise propose à la vénération des fidèles des grands témoins de la foi chrétienne, qu'elle proclame bienheureux (en autorisant leur culte local) près leur mort. Ensuite, après une nouvelle procédure, les bienheureux peuvent éventuellement être proclamés saints (célébrés dans le monde entier). Les dossiers sont en général proposés par le diocèse du défunt, mais c'est le Pape qui décide en dernier ressort, à la suite d'un « procès » instruit par des tribunaux spéciaux.

Un service entier du Vatican, la

Congrégation pour la cause des saints, est chargé de veiller au respect des règles : enquête dans le diocèse d'origine du candidat, reprise de l'ensemble du dossier à la Congrégation pour la cause des saints et enfin signature du souverain pontife. Auparavant, les tribunaux auront écouté à huis clos les témoins et lu l'ensemble des écrits du candidat ou se rapportant à lui.

La reconnaissance d'un miracle (en général une guérison inexplicable) est nécessaire pour que le procès soit complet. Une commission scientifique se prononce avant que le miracle ne soit entériné par le Vatican. La réforme du Code du droit canon en 1983 a facilité le processus et Jean-Paul II, en 26 ans de pontificat, a béatifié 1 338 catholiques et en a canonisé 482. En quatre siècles, après l'institution de nouvelles règles par le pape Clément VIII, les prédécesseurs de Jean-Paul II avaient procédé à un total de 302 canonisations.

Figurant parmi plus de 10 000 saints répertoriés, la patronne secondaire de la France, Jeanne d'Arc, n'a été proclamée sainte qu'en 1920, cinq siècles après son décès.

### Pèlerinage annuel de la Confrérie Sainte-Clotilde à Vivières

C'est dans l'église de Vivières que sont abritées depuis les incursions des Normands les reliques de sainte Clotilde, chef et os du bras droit.

Sainte Clotilde, par la conversion du roi Clovis en tant que chef d'Etat obtenue par ses prières et ses mortifications, a été à l'origine de la France chrétienne et de sa mission de Fille aînée de l'Eglise. Ceci au moment où ce qui restait de christianité fidèle à Rome était menacée par l'arianisme. Et l'arianisme recula.

Depuis 1947, la Confrérie Sainte-Clotilde organise chaque année ce pèlerinage à Vivières. Elle invite tous les catholiques à venir prier sainte Clotilde pour que la France retrouve la vraie voie de son Dieu, pour que la France Fille aînée de l'Eglise soit fidèle à son baptême. Ce sera cette année le dimanche 24 juin.

#### • Programme de la journée

9 h : Rassemblement Paris gare de l'Est (angle de la rue du Fg Saint-Martin et de l'avenue de Verdun)

9 h 15 : Départ de l'autocar pour Vivières

11 h : Messe grégorienne en l'église de Vivières célébrée par Monsieur l'Abbé Lourdelet

12 h 30 : Repas en forêt (tiré des sacs)

15 h : Vêpres chantées en l'église

de Vivières. Procession dans la vallée pour se rendre à l'oratoire Sainte-Clotilde (près de la source). Salut du Très Saint Sacrement

18 h 30 : Retour à Paris gare de l'Est.

#### • Inscriptions et renseignements :

Pierre Maire, 85, rue Petit, 75019 Paris. Tél. : 01 40 03 96 35, Fax : 01 40 03 96 50.

#### • Inscription et transport : 18 euros.

Confrérie Sainte-Clotilde CCP n° 464-52S Châlons-sur-Marne (ou par chèque bancaire). On peut se rendre à Vivières en voiture particulière : sortie de Paris : Porte de la Villette, Nationale 2 - Le Bourget - direction de Soissons. A Villers-Cotterêts prendre à gauche dans la déviation la route de Vivières, ou par l'autoroute du Nord (A1) sortie Soissons et suivre direction Soissons.

La Confrérie lance un appel à la générosité de tous les membres et amis de la Confrérie Sainte-Clotilde afin d'assurer les honoraires des messes pour la France le 3 de chaque mois et pour couvrir les frais de secrétariat - d'avance merci ! Confrérie Sainte-Clotilde CCP n° 464-52S Châlons-sur-Marne (ou par chèque bancaire).

**Le pèlerinage annuel à Vivières est fixé chaque année au dernier dimanche de juin.**

### Calendrier

- Samedi 16 : de la Sainte Vierge au samedi.
- Dimanche 17 : **3e dimanche après la Pentecôte. Solennité du Sacré-Cœur.**
- Lundi 18 : **saint Ephrem de Syrie**, diacre et docteur. Mémoire des **saints Marc et Marcellin**, martyrs.
- Mardi 19 : **sainte Julienne Falconieri**, vierge. Mémoire des **saints Gervais et Protais**, martyrs.
- Mercredi 20 : de la férie. Mémoire de **saint Sylvestre**, pape martyr.
- Jeudi 21 : **saint Louis de Gonzague**, confesseur.
- Vendredi 22 : **saint Paulin de Nole**, évêque et confesseur.
- Samedi 23 : **vigile de saint Jean-Baptiste.**

M 00136 - 616 - F : 2,30 €

